

# Le 10<sup>e</sup> programme : quelles orientations pour quels enjeux ?

# Adour garonne

REVUE DE L'AGENCE DE L'EAU



Page 8

**Enjeux de la conservation  
de la grande mulette**



Page 9

**Ramier de Bogorre :  
vingt ans de gestion**



Page 29

**Agir ensemble  
pour les eaux des Pyrénées**

# sommaire

## 4

### repères

- 4 Avenir de l'eau : consultation sur les questions importantes
- 5 Un PAPI pour l'estuaire de la Gironde
- 6 13,3 milliards d'euros pour l'eau et les milieux aquatiques
- 7 Une feuille de route pour la transition écologique

## 8

### milieux aquatiques

- 8 Mieux cerner les enjeux de la conservation de la grande mulette
- 9 Ramier de Bigorre : vingt ans de gestion
- 10 Vallée de l'Isle (87) : pollution à l'arsenic à l'aval des mines d'or

## 13

### prospective

- 13 Changement climatique et hydrologie : quand la science influence gestion et décisions

## 25

### acteurs de l'eau

- 25 Saint-Flour (15) : halte aux HAP dans l'eau potable
- 26 Louis Fargue (33), point d'orgue de la mise en œuvre de la directive assainissement
- 28 Nègrepelisse (82) : un traitement innovant des matières de vidange
- 29 Agir ensemble pour améliorer la qualité des eaux des Pyrénées

## 30

### planète bleue

- 30 Coopération décentralisée : un bilan positif



© Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

## 15 dossier

### Le 10<sup>e</sup> programme : quelles orientations pour quels enjeux ?

Le 10<sup>e</sup> programme intervient à mi-parcours du SDAGE 2010-2015. Dans ce contexte, la politique d'intervention de l'Agence entend mieux répondre techniquement et financièrement aux enjeux du bassin. Les solutions doivent, plus que jamais, être adaptées aux territoires afin d'atteindre le bon état des eaux et intégrer le changement climatique. Elles doivent se construire dans un cadre partenarial renouvelé s'appuyant sur une approche plus sélective et plus ciblée.

Pour accompagner cette politique, l'Agence s'organise pour être plus encore aux côtés des acteurs locaux, notamment en renforçant ses délégations mais aussi en créant un nouveau département qui regroupe la planification et la programmation. Ce dernier vise à encourager la transversalité des approches, notamment au travers du développement d'outils contractuels territoriaux. Il a en charge la prospective et l'évaluation des politiques publiques conduites par l'établissement.

*Dossier coordonné par Franck Solacroup - Agence de l'eau Adour-Garonne*



DIRECTEUR DE PUBLICATION : MARC ABADIE - RÉDACTRICE EN CHEF : MARIE-MARTINE GALAUP.  
COMITÉ ÉDITORIAL : MARC ABADIE, SANDRINE AGUT, VALÉRIE BAYCHE, CATHERINE BELAVAL, MARIE-MARTINE GALAUP, RÉGINE LANGE, VÉRONIQUE MABRUT, BERNADETTE MAUVAIS ET FRANCK SOLACROUP - CRÉDIT PHOTO COUVERTURE : SYNDICAT DE RIVIÈRE CÉROU VÈRE - BIOTOPE VINCENT PRIÉ - NATURE MIDI-PYRÉNÉES - PHOVOIR  
MISE EN PAGES : OGHAM (N° 1884) NORME ISO 14001 - IMPRESSION : DELORT (IMPRIMERIE BÉNÉFICIAIRE DU LABEL ISO 14001). IMPRIMÉ SUR PAPIER ENTIÈREMENT RECYCLÉ, AVEC DES ENCRE À BASE D'HUILES VÉGÉTALES ET UN MOUILLAGE SANS ALCOOL - 15 500 EXEMPLAIRES - DÉPÔT LÉGAL : DÉCEMBRE 2012 - ISSN : 0758-74-81  
ABONNEMENT GRATUIT : AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE (christine.dugrenier@eau-adour-garonne.fr)

Marc Caffet  
Président du conseil d'administration de l'Agence  
Jean Launay  
Président du Comité national de l'eau



## Le nouveau programme d'intervention de l'Agence est arrivé !

**L**ors de son conseil d'administration du 25 octobre, l'agence de l'eau Adour-Garonne a arrêté les modalités d'interventions de son 10<sup>e</sup> programme qui couvrira la période 2013-2018. Cette adoption conclut un travail préparatoire engagé il y a près de deux ans dans un esprit constructif et d'ouverture.

**Fort d'un budget porté à 1 932 M€ pour les six ans**, ce nouveau programme se veut résolument au service de l'atteinte du bon état des eaux et des objectifs du SDAGE. Territorialisation et priorisation des interventions, solidarité entre les usagers et entre les territoires, sont les maîtres mots qui ont guidé sa construction.

Dans un contexte économique difficile pour tous, il a été bâti **sans pression fiscale supplémentaire** mais permettra, grâce aux efforts réalisés lors du précédent programme, d'être plus encore aux côtés des acteurs de l'eau grâce à des capacités financières augmentées de près de 24 %.

Les importants efforts engagés lors de la révision du 9<sup>e</sup> programme dans les domaines de l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau, de la réduction des pollutions diffuses et de la gestion quantitative de l'eau, en particulier en période d'étiage, seront poursuivis avec des moyens renforcés. L'assainissement non collectif, qui concerne près de 3 millions d'habitants de notre bassin, fait également l'objet d'un soutien particulier.

Vous le savez, malgré le chemin parcouru, **nous ne sommes pas au bout de nos efforts** ; le travail qu'il nous reste à accomplir dans les domaines de la réduction des rejets polluants comme dans celui de la gestion équilibrée de la ressource doit non seulement nous permettre collectivement d'atteindre les objectifs de bon état des eaux (la première échéance est dans trois ans !) mais également d'assurer pour tous une eau potable en quantité et en qualité. Cette eau potable qui constitue un bien essentiel fera donc l'objet d'un accompagnement renforcé.

Gageons que ce 10<sup>e</sup> programme qui met en place des conditions nouvelles en termes d'interventions territorialisées et d'accompagnement financier puisse permettre aux acteurs locaux de réaliser les investissements nécessaires à la poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux et permettre ainsi un **développement harmonieux et durable des territoires**. □



# Avenir de l'eau : consultation sur les questions importantes

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2012 et jusqu'au 30 avril 2013, citoyens et acteurs de l'eau sont consultés sur les enjeux majeurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que sur le programme de travail pour le bassin Adour-Garonne.

CLAIRE MARTIN - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



place dans les préfectures de notre bassin ainsi qu'au siège de l'agence de l'eau. Le document est mis à disposition de tous pour recueillir leurs avis.

Un espace spécifique est réservé pour le recueil des avis des partenaires institutionnels.

## Tous les avis comptent !

A la suite de la consultation, les avis reçus seront analysés et pris en compte pour la version définitive du document "L'avenir de l'eau et des milieux aquatiques : Les questions importantes et le programme de travail du bassin Adour-Garonne". Ce document fera alors l'objet d'une approbation en décembre 2013 par le comité de bassin.

Une nouvelle consultation aura lieu en 2014 de la même manière : citoyens et acteurs de l'eau pourront donner leur avis sur le projet du futur SDAGE et PDM de 2016-2021. ○



## Comment donner son avis ?

Afin de recueillir l'avis de tous, citoyens et partenaires institutionnels, deux espaces ont été conçus sur ce site Internet pour que chacun puisse s'exprimer.

Un questionnaire en trois parties est proposé au grand public. La première série de questions est commune à tous les bassins français et permet au citoyen de s'exprimer sur les grands enjeux de l'eau au niveau national. Les questions suivantes sont adaptées au bassin Adour-Garonne. Enfin, il est possible de laisser des commentaires libres sur ce document.

Des lieux de consultation officiels ont également été mis en

C'est la première étape clé dans le processus de révision du SDAGE<sup>(1)</sup> et du PDM<sup>(2)</sup> pour la période 2016-2021.

## Un site Internet dédié

Le comité de bassin a validé le 24 septembre dernier le document sur lequel porte la consultation. Il présente dans un premier temps les questions importantes à résoudre pour atteindre les objectifs de la DCE<sup>(3)</sup> ainsi que le calendrier et les étapes nécessaires à l'élaboration du prochain SDAGE-PDM 2016-2021.

Ce document est téléchargeable sur le site Internet : [www.consultation-2012.eau-adour-garonne.fr](http://www.consultation-2012.eau-adour-garonne.fr).

Les enjeux et les modalités de cette consultation y sont expliqués plus en détail. Cet espace est aussi accessible via le site Internet de l'agence de l'eau ou de la DREAL<sup>(4)</sup> Midi-Pyrénées.

1 - SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

2 - PDM : programme de mesures

3 - DCE : directive cadre sur l'eau

4 - DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

# Un PAPI pour l'estuaire de la Gironde

Le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Gironde, au stade d'intention, a été labellisé par la Commission mixte inondations du 12 juillet 2012. Présentation de ce jeune futur PAPI.

JÉRÔME BARON - SMIDDEST<sup>(1)</sup>

Ce programme doit permettre, dans un délai de deux ans, à la fois d'améliorer la prise de conscience collective de la vulnérabilité du territoire et de préparer l'établissement d'un projet de PAPI complet.

## Des inondations de plus en plus violentes

Même si l'estuaire de la Gironde a connu plusieurs phénomènes d'inondation durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, les dégâts importants causés par la tempête Martin du 27 décembre 1999 ont fait prendre conscience de la vulnérabilité importante du territoire face au risque d'inondation et de nombreux enjeux dans les zones inondables. La priorité a alors été donnée à l'établissement du PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation). Effectif en Gironde en 2005, il a permis de freiner l'urbanisation des zones inondables.

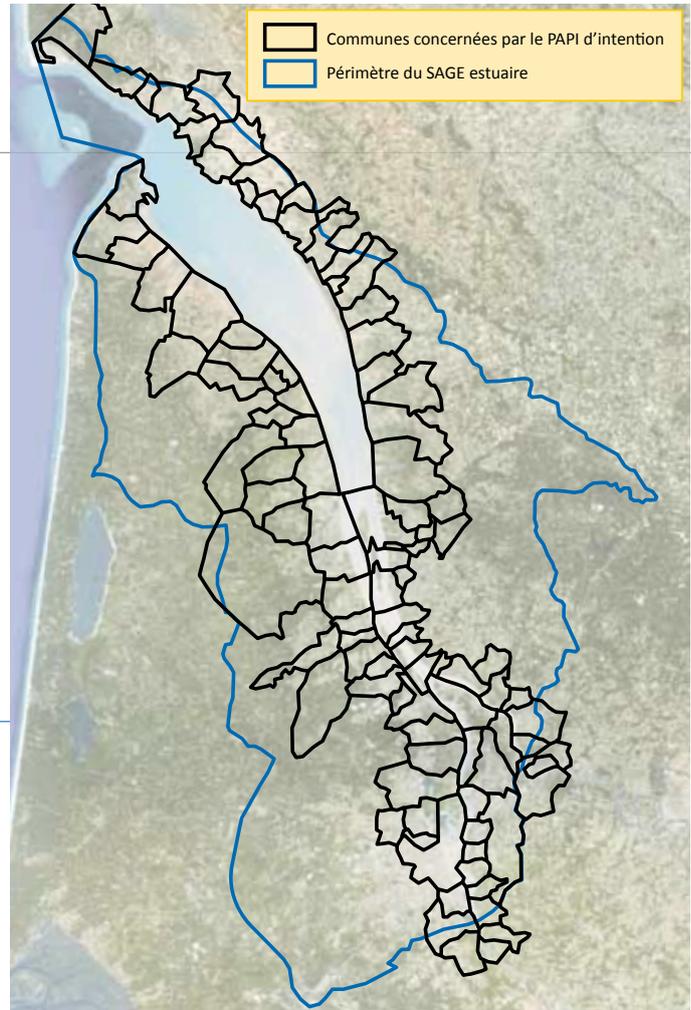
Le SMIDDEST a initié par la suite une réflexion globale de gestion de l'eau à l'échelle de l'estuaire au travers du SAGE Estuaire. Il a lancé en 2006 diverses études de modélisation hydraulique 2D, avec la création d'outils performants d'aide à la décision (référentiel inondation Gironde

- RIG). Les tempêtes Klaus, en 2009, et Xynthia en 2010, ont renforcé la nécessité d'engager un programme global destiné à réduire la vulnérabilité du littoral français face au risque d'inondation fluvio-maritime.

## Une approche intégrée de prévention du risque

En s'engageant à soutenir ce projet, l'État, le SMIDDEST et les collectivités membres, affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche globale et intégrée pour :

- gérer les risques d'inondation,
- préserver l'environnement,
- aménager le territoire,
- informer le public pour développer la conscience du risque,



Source : SMIDDEST

■ réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires aux phénomènes naturels prévisibles d'inondations.

## Un PAPI complet pour 2014

A l'issue des études et dans un délai de deux ans, le SMIDDEST élaborera un PAPI complet qui permettra de traiter de manière globale et intégrée les problématiques de gestion des risques d'inondation en intégrant des travaux sur les ouvrages de

protection. Le coût total du PAPI est de 2 950 000€. Dans ce cadre, l'Agence accompagne la structure porteuse de cette démarche notamment par le financement de l'animation dédiée. ○

## Les sept axes d'intervention

- Axe 1 :** L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 :** La surveillance, la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 :** L'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 :** La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 :** Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 :** Le ralentissement des écoulements
- Axe 7 :** La gestion des ouvrages hydrauliques de protection

1 - Le SMIDDEST (Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde), créé en 2001, est reconnu comme établissement public territorial depuis 2007. Composé des conseils généraux (33 et 17) des conseils régionaux (Aquitaine, Poitou-Charentes), de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, il porte le SAGE Estuaire, le programme européen LEADER Estuaire et les politiques de promotion et de développement du territoire. Il gère le phare de Cordouan.

# 13,3 milliards d'euros pour l'eau et les milieux aquatiques

Les six agences de l'eau françaises mobilisent 13,3 milliards d'euros pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2013 - 2018 dans le cadre de leurs 10<sup>es</sup> programmes.

BRUNO CINOTTI - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

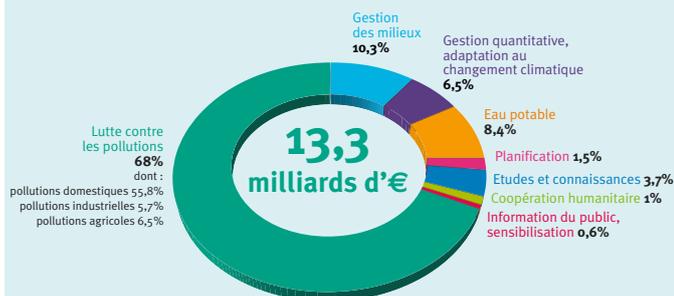
Ces programmes, issus de larges concertations avec les usagers de l'eau, répondent aux orientations nationales fixées par le ministère du Développement durable qui assure la tutelle des agences de l'eau.

## Objectif : des eaux en bon état

Les grandes priorités dans ces programmes concernent la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation humaine et l'atteinte du bon état de toutes les eaux, dans un contexte de maîtrise et d'efficacité accrue des dépenses publiques :

- lutte contre les pollutions diffuses, notamment agricoles, et protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable,
- restauration des milieux aquatiques, zones humides et continuité écologique,
- gestion des ressources en eau en anticipant le changement climatique,
- actions pour le littoral, avec la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (5 370 km de façade maritime en Métropole). 80 % des pollutions du milieu marin proviennent en effet des activités terrestres,
- assainissement des communes rurales, le soutien à l'assainissement non collectif apparaissant

## Les grands enjeux financiers des 10<sup>es</sup> programmes des agences de l'eau



comme une alternative au tout collectif pour les plus petites communes.

Pour les deux priorités concernant les pollutions diffuses et les milieux aquatiques, les capacités de financement globales sont très fortement augmentées, voire doublées dans les bassins les plus impactés.

### Des programmes générateurs de travaux et d'emplois

Ces programmes, au service de la protection des eaux et des milieux aquatiques, financeront plus de 25 milliards de travaux, dont 15 milliards dans les domaines de l'eau potable et l'assainissement, et soutiendront par ce biais sur leur durée, 60 000

à 80 000 emplois directs ou indirects. Certaines activités et industries dépendent directement de la qualité de l'eau (agroalimentaire, tourisme, conchyliculture...). Le bon fonctionnement des écosystèmes crée également une plus-value économique.

### Pression fiscale modérée et meilleur équilibre entre les usagers

Les comités de bassin ont souhaité, en maintenant la fiscalité<sup>(1)</sup> à un niveau raisonnable, commencer un rééquilibrage des contributions des différents usagers pour mieux prendre en compte l'évolution des enjeux et des priorités. La facture d'eau

(ménages et activités de production assimilées domestiques), principale contribution aux recettes des agences, assure en 2012, selon les bassins, entre 80 et 90 % des recettes de redevances. Globalement, cette part diminue (ou reste stable) quand celle des autres usagers augmente. Face aux préoccupations liées à la gestion quantitative des ressources en eau en raison des évolutions du climat, les redevances sur les prélèvements en eau ont été augmentées. De même, pour contribuer à lutter contre les rejets de substances dangereuses, les redevances liées aux rejets toxiques seront majorées. ○

1 - Les programmes des agences de l'eau sont financés par les redevances, recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers de l'eau (domestiques, industriels, agricoles) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement.

# Une feuille de route pour la transition écologique

La Conférence environnementale a pour objet de débattre du programme de travail du Gouvernement en matière de développement durable. Présentation des principales décisions pour l'eau et la biodiversité.

MARIE-MARTINE GALAUP - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



© Bernard Suard - METI/MEDDE

**O**bjectifs : trier les sujets prioritaires aptes à relever les principaux défis écologiques, convenir des objectifs à poursuivre, des concertations et des mesures à mettre en œuvre, puis faire un bilan des opérations réalisées.

## Plusieurs propositions pour l'eau

Parmi les nombreuses propositions, l'autorisation pour les collectivités locales de mettre en place une tarification progressive de l'eau potable (quatre millions de ménages).

L'Ademe lancera début 2013 une initiative pour la construction de démonstrateurs d'énergie hydrolienne. Une étude sur le potentiel de la filière des énergies marines sera réalisée d'ici la fin de l'année.

## Grande gagnante : la biodiversité

Tous les ministères devront intégrer la stratégie pour la biodiversité dans leurs actions. Une

Agence nationale pour la biodiversité sera créée dès 2013 et une loi-cadre intégrant un volet sur les paysages sera votée.

Autres annonces :

- l'installation du Conseil national de la mer et du littoral et la création de protections localisées de ressources halieutiques,

- le maintien du rythme actuel d'acquisition du Conservatoire du Littoral,

- le classement du Marais poitevin en parc naturel,

- la mise à disposition des collectivités locales de portraits de la biodiversité et la réalisation d'atlas de la biodiversité,

- la publication des textes relatifs aux trames verte et bleue,

- le développement de la sensibilisation et de l'information sur la biodiversité.

## Des mesures agricoles

Parmi les décisions annoncées :

- le maintien du moratoire sur la mise en culture de semences OGM,

- un nouveau plan en faveur du développement de l'agriculture biologique,

- l'interdiction de l'épandage aérien des produits phytosanitaires (sauf absence de solutions alternatives),

- une pause dans le développement des biocarburants de première génération,

- l'arrêt au niveau national de l'artificialisation nette des espaces agricoles et naturels,

- devant le constat d'une mise en œuvre du plan "EcoPhyto 2012" non correctement assurée, l'amélioration du suivi des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires dans la cadre du plan "EcoPhyto 2018".

## Du développement durable à l'écologie

Le Conseil national du développement durable et du Grenelle de l'environnement va devenir le Conseil de la transition écologique. Il accueillera des parlementaires dans un nouveau collège. Le 1<sup>er</sup> ministre, Jean-Marc Ayrault a insisté sur deux exigences :

- la participation effective des citoyens aux décisions publiques : la France se dotera de démonstrateurs de développement durable à l'instar de ce qui se passe en Suède,

- la simplification de notre droit de l'environnement, complexe car résultant d'empilements successifs.

## Canalisations d'eau potable

La Direction générale de la santé a adressé aux agences régionales de santé (ARS) et aux préfets une circulaire visant à repérer, à l'échelle des communes, les canalisations en PVC pouvant contenir du chlorure de vinyle monomère (CVM) risquant de se retrouver dans l'eau potable distribuée. Elle fixe les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des eaux pour ces CVM (la réglementation fixe la limite à 0,5 mg/l), le contrôle sanitaire actuel ne permettant pas de détecter les non-conformités. Après ces repérages, chaque ARS devra définir un plan d'échantillonnage pluriannuel et saisir les résultats analytiques de CVM dans la base SIS-Eaux. En cas de dépassement, la DGS demande d'effectuer des contre-analyses et diagnostics, de lancer des mesures correctives ou de restriction de consommation, et d'adopter des mesures de long terme.

## L'obligation d'achat des petites centrales hydroélectriques

Une circulaire du ministre du Développement durable du 29 octobre précise les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'achat pour les installations hydroélectriques de moins de 12 MW, en particulier en ce qui concerne l'instruction des certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat et les contrôles qui peuvent être effectués. Pour bénéficier de l'obligation d'achat, l'exploitant doit réaliser des investissements suffisants. Sont pris en compte dans ces investissements, les travaux à des fins environnementales comme la réalisation de passes à poissons. Cette circulaire précise le rôle des Dreal\*, qui instruisent pour le compte du préfet départemental les demandes de certificats ouvrant droit à l'obligation d'achat, les demandes d'évolution de ces certificats et les modalités de contrôle prévus (code de l'énergie, code de l'environnement et arrêté du 10 août 2012).

\*directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement



# Mieux cerner les enjeux de conservation de la grande mulette

Le bassin Adour-Garonne, essentiellement dans la Charente, héberge plus de 90 % des effectifs mondiaux de la grande mulette, considérée en danger critique d'extinction. Biotope en a effectué l'inventaire, avec le soutien financier de l'Agence.



Filtreur passif, la grande mulette a besoin d'eaux courantes.

© Biotope - Vincent Prié

VINCENT PRIÉ - BIOTOPE

**m**ené de 2009 à 2012, cet inventaire a permis de redécouvrir plusieurs noyaux de population et de mieux cerner les exigences écologiques de l'espèce.

## Un invertébré menacé

La grande mulette figure parmi les plus gros invertébrés d'Europe continentale. Elle est aussi parmi les plus menacés : autrefois répandue du Danemark au Portugal, elle ne subsiste plus aujourd'hui que dans quelques cours d'eau, un en Espagne et sans doute moins d'une dizaine en France. Ses populations sont sénescentes : dans la plupart des cas, on ne retrouve que de vieilles grands-mères (les grandes mulettes peuvent vivre jusqu'à 180 ans) éparpillées dans le fond des rivières. Les jeunes recrues se font rares...

## Un inventaire de grande ampleur

L'inventaire de tout le sud-ouest a porté sur plus de 650 sites. Le choix des stations échantillonnées a été effectué à partir des résultats de la modélisation de l'habitat de la grande mulette, modélisation régulièrement remise à jour en fonction des résultats des prospections. Les modèles fournissent aujourd'hui une bonne estimation des exigences écologiques de la grande mulette. Ils ne prennent toutefois pas en compte les influences anthropiques (obstacles à l'écoulement ou la dégradation de la qualité de l'eau...).

## Les causes de disparition

La larve de la grande mulette parasite l'esturgeon européen. La disparition de ce dernier pourrait donc entraîner la disparition de la grande mulette. Les observations récentes dans le Luy ou dans la

Charente semblent indiquer que d'autres poissons pourraient permettre à la grande mulette d'effectuer son cycle. D'autres facteurs doivent donc être envisagés pour expliquer sa raréfaction, au premier rang desquels la qualité des sédiments, où vit la grande mulette. Grossiers, ils doivent être bien oxygénés pour permettre la survie des juvéniles dans les premiers stades de croissance. Ce type de substrat devient de plus en plus rare : de nombreuses retenues bloquent le transit sédimentaire et produisent un envasement important à l'amont et l'eutrophisation généralisée contribue au colmatage du sédiment. Ces effets se font encore plus sentir à l'aval des grands cours d'eau.

## Comment sauver les dernières grandes mulettes ?

L'inventaire a permis de localiser les populations qui subsistent, qui doivent faire l'objet de la plus grande attention. Tous les moyens

doivent être mobilisés pour le suivi de ces populations et la plus grande vigilance doit être observée face aux perturbations. Les États membres ayant adopté la directive habitats se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour éviter la détérioration de leur habitat. La restauration de celui des populations les plus menacées est possible. La naturalité des rivières est l'objectif prioritaire, avec la restauration du transit sédimentaire. Les obstacles à l'écoulement sont sans conteste la plus grande menace qui pèse sur ces populations avec l'absence de courant, le colmatage du sous-écoulement et l'eutrophisation. Dans bien des cas, l'effacement de ces obstacles, sans impact socioéconomique, favoriserait le retour de la grande mulette comme celui de tout le cortège d'espèces de l'aval des cours d'eaux.

# Ramier de Bigorre : vingt ans de gestion

Dans les années 80, les berges de Garonne au niveau du Ramier de Bigorre subissent de profondes modifications liées aux activités humaines. L'association Nature Midi-Pyrénées décide de prendre la gestion des 33 hectares en domaine public fluvial. Bilan de vingt ans d'action.

MICHÈLE JUND DESSAIVRE - NATURE MIDI-PYRÉNÉES.



© Nature Midi-Pyrénées

Après l'érosion, les peupliers colonisent les berges

Méandre de la Garonne situé à l'aval de Toulouse, le Ramier de Bigorre se caractérise par une richesse écologique emblématique du fleuve. A Merville, lorsque l'activité d'extraction cesse, l'association Nature Midi-Pyrénées, soutenue dès le début par l'agence de l'eau et la DREAL, puis l'Europe et la Région, décide de gérer cet espace.

## Un plan de restauration d'une forêt alluviale

En 1998, un plan de restauration de la forêt alluviale est décidé pour permettre à la forêt inondable de continuer à remplir ses

fonctions (champ d'expansion de crues, épuration de l'eau, corridor biologique). A la pointe du site, une prairie fluviale a fait l'objet de travaux de réouverture. En 2006, un pâturage ovin extensif a été installé en partenariat avec un éleveur. Les déchets ont été enlevés des bras morts, un test d'implantation de roselière conduit et d'anciens enrochements démantelés pour éviter l'érosion de berge. Un sentier d'interprétation permet à un public varié d'être sensibilisé à l'importance de préserver ces milieux humides en régression.

## Des zones humides retrouvées

Les 33 hectares du Ramier de Bigorre et ses milieux humides, dont certains sont d'intérêt communautaire, sont désormais préservés : le site a retrouvé des fonctionnalités de milieux humides participant à l'objectif d'atteinte du bon état des eaux requis par la directive cadre eau. La faune trouve des zones de quiétude. Ici, on "ménage" le fleuve et la forêt alluviale remplit de nouveau ses fonctions... Ce premier résultat est le plus important.

Ces 20 ans d'action ont permis d'acquérir de meilleures connaissances en termes de gestion de milieux riverains et des espèces et de tester le premier plan de restauration d'un boisement alluvial. Des itinéraires techniques se sont révélés prometteurs. Les suivis hydrologiques et morphologiques du lit et des berges ont permis de mieux appréhender le fonctionnement du fleuve et son évolution.

## De nombreux projets de restauration

Notre démarche s'est révélée très efficace, avec l'établissement d'un diagnostic suivi de l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel, fixant dès le départ les objectifs à long

terme. La quasi-totalité des opérations ont été menées en interne, avec un recours à des partenaires locaux, techniques ou scientifiques chaque fois que nécessaire.

Le savoir-faire et les connaissances acquises, partagés avec les gestionnaires, ont favorisé l'émergence de nombreux projets de restauration. Depuis 2008, Nature Midi-Pyrénées accompagne les collectivités et les particuliers dans la gestion des berges au travers du réseau Catezh<sup>(1)</sup> Garonne.

## Un bilan présenté le 4 octobre

Pour partager le bilan de vingt années de gestion, l'association a organisée une journée de restitution le 4 octobre. Après une visite commentée du site le matin, les participants se sont retrouvés à Merville pour des éléments complémentaires de bilan. L'occasion de saisir l'importance et l'articulation des projets portés par Nature Midi-Pyrénées, le Grand Toulouse et le SMEAG<sup>(2)</sup> sur la Garonne aval. Les participants sont repartis avec le cahier technique du retour d'expériences, téléchargeable sur le site de Nature Midi-Pyrénées :

[www.naturemp.org](http://www.naturemp.org)

Michèle Jund Dessaivre - coordinatrice Zones Humides - Nature Midi-Pyrénées.

[m.dessaivre@naturemp.org](mailto:m.dessaivre@naturemp.org) ○

1 - cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides de Garonne

2 - syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne.

## Vallée de l'Isle : pollution à l'arsenic à l'aval des mines d'or

Les mines d'or sont situées sur des anomalies géochimiques naturelles en arsenic (As). Les concentrations en arsenic du haut bassin de l'Isle, entre Limoges et Périgueux, ont fait l'objet de cette étude. Les processus mis en évidence peuvent s'appliquer à d'autres métaux.

HUBERT BRIL, ALEXANDRA COURTIN-NOMADE - (GRESE, UNIVERSITÉ DE LIMOGES) ET CÉCILE GROSBOIS - (UNIVERSITÉ DE LIMOGES PUIS DE TOURS)



© M.F. André

Vue générale des déchets miniers d'un des sites étudiés, avant son réaménagement en 2008.

**D**ans les régions minières, les teneurs naturelles en arsenic dépassant 1000 mg/kg sont couramment mesurées (un sol est dit pollué à 120 mg/kg). Les circulations d'eau dans les galeries de mines et les déchets d'exploitation interagissent avec les phases solides porteuses d'arsenic, libérées vers les rivières et les nappes.

### Quelles relations entre mines et arsenic ?

Les concentrations en arsenic mesurées dans les eaux ont une origine naturelle et/ou anthropique. L'extraction de 37 tonnes d'or à partir de minerais à 10 mg d'or/kg de roche et de 6 000 à 10 000 mg As/kg de roche (1 kg d'As pour 1 g d'or) sur une douzaine de sites du bassin de l'Isle (Haute-Vienne, Dordogne) est à l'origine de cette

étude. Il s'agissait de quantifier la contribution de l'activité minière aux concentrations en As d'une rivière, utilisée par ailleurs pour l'alimentation en eau potable, et de proposer une méthode pour évaluer une pollution arsénisée.

### De l'arsenic dissous dans l'Isle

Une station implantée 30 km en aval des sites miniers a permis

de suivre les concentrations en As des eaux et de quantifier l'impact total de la zone (lessivage des déchets, des galeries et des sols naturels). Ces concentrations sont cinq fois plus élevées à l'aval alors que sur la même section, les flux hydriques sont multipliés par dix. Un cycle annuel a été observé : les concentrations en As atteignent 35 µg/l en période de basses eaux et entre 10 et 15 µg/l lors des hautes eaux. L'Isle exporte 1,5 tonne d'arsenic dissous par an.

### De l'arsenic dans les matières en suspension...

Les matières en suspension (MES) mobilisées par l'érosion du substrat ou des déchets, transportent des petites particules agrégées riches en arsenic : des argiles, des hydroxydes de fer ou des sulfates. Ces MES ont pour origine les sols et les déchets évolués (altérés), où l'arsenic est mal piégé. Des variations, même faibles, des paramètres de l'eau de la rivière (pH, température...) provoquent son relargage. Le flux d'arsenic particulaire est de 1,5 tonne/an, égal au flux dissous.

### ... comme dans les sédiments

Les sédiments de l'Isle renferment eux aussi de l'arsenic sous diverses formes : par ordre décroissant, sulfures de fer et d'arsenic provenant du minerai primaire et des déchets bruts, hydroxydes de fer et argiles provenant, comme les MES, des

sols et des déchets altérés. Ces phases peuvent relarguer leur arsenic, par exemple lors des crues : les sulfures sont plus stables en milieu anaérobie, avec le temps, les hydroxydes de fer piègent moins bien l'arsenic dans les argiles : un faible changement du pH de la rivière provoque son relargage.

### Des milliers de tonnes en sites miniers

Dans les zones minières, l'arsenic est porté par des sulfures. Quand ils interagissent avec l'eau des galeries de mines ou l'eau qui s'infiltré dans des déchets miniers à 6 000 mg/kg As, ils s'altèrent et se transforment. Ce changement de forme solide porteuse (l'arsenic passe d'un sulfure à un hydroxyde de fer) acidifie les eaux et exporte l'arsenic. La nature de ces rejets aqueux varie dans l'espace (eaux superficielles ou souterraines) et dans le temps (précipitations) : pH de 3 à 8 et concentrations en arsenic dissous de 10 µg/l à 100 mg/l. Les sites miniers étant dispersés, les roches et les sols riches en arsenic étant peu perméables, le potentiel mobilisable sur le district minier se chiffre en milliers de tonnes d'arsenic. Des dizaines d'exutoires le rejettent vers l'Isle et ses affluents, avec des concentrations et des flux variables.

### Part naturelle et part anthropique

Même si l'or et l'arsenic étaient présents dans les filons minéralisés et dans les sols avant l'ouverture des mines, l'exploitation de l'or a dévié des circulations d'eau, augmentant les échanges avec des zones souterraines riches en arsenic. Dans les zones non exploitées, les circulations

d'eau superficielle et de surface sont majoritaires.

Quantifier la part anthropique des concentrations dans la rivière permet d'évaluer la contribution de l'activité minière, de définir les responsabilités (État, exploitant...) et de mettre en place une sécurité sanitaire satisfaisante. Il

n'a pas été possible de quantifier les apports à la rivière, variables en fonction de la météo. De plus, il existe de nombreux rejets ponctuels repérables grâce à leur couleur orangée, tandis que les apports en provenance des anomalies géochimiques sont diffus.

### Un petit bassin pour mieux étudier

L'étude a porté sur un petit bassin versant riche en arsenic naturel sur lequel il n'y a eu ni exploitation ni déchet. Les coupes de sol montrent des teneurs décroissantes (de 5 600 mg/kg d'arsenic à 400 mg/kg dans un

## LE POINT DE VUE D' Emmanuel Rolland



**Emmanuel Rolland est ingénieur principal d'études sanitaires à l'ARS\* de Dordogne**

Le paramètre arsenic fait l'objet depuis des années d'une surveillance attentive dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, notamment dans le nord-est du département considéré comme sensible.

Dès l'annonce d'une modification des normes applicables début 2004 (passage de 50µg/l à 10µg/l), un suivi des ressources a été effectué, permettant d'identifier dans ce secteur trois collectivités :

- le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Nanthiat, dont la prise d'eau est dans l'Isle,
- la commune de La Coquille, avec une prise d'eau dans la Valouze,
- la commune de Firbeix alimentée par des captages souterrains.

La présence d'arsenic sur l'eau brute (avant distribution) est de 7 à 57µg/l dans l'Isle ; de 43 à 120µg/l sur la Valouze et, pour les ressources souterraines (commune de Firbeix), de 9 à 16µg/l. L'impact sur les eaux traitées dépend de la nature et de l'efficacité des filières de traitement mises en place. Celles du SIAEP de Nanthiat, de La coquille (depuis 2004) permettent de rester en dessous de la norme (10µg/l).

La commune de Firbeix n'ayant pour traitement qu'une simple désinfection est la seule à présenter des taux non-conformes. Sensibilisée à ce problème, la collectivité s'est engagée (via un diagnostic de réseau) dans une démarche d'amélioration. Avec la mise à l'écart d'un forage profond utilisé ponctuellement en secours et naturellement plus chargé en arsenic, les concentrations témoignent d'une baisse sensible des valeurs.

Dans l'attente de la mise en place des solutions correctives ou alternatives, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services a permis de porter à la connaissance des abonnés ce problème de non-conformité.

L'ARS a par ailleurs proposé d'organiser dans ce secteur et à proximité du filon minéralisé un suivi analytique des puits privés afin de compléter l'information disponible. Mais ce suivi nécessaire dans une zone où les captages privés sont encore nombreux nécessite un accord et une participation de la collectivité. A ce jour, il n'a pas encore été mis en place.

\*Agence régionale de santé

> suite page 12 >

> suite de la page 11 >



© Hubert Brill

Les précipités oranges marquent les rejets ponctuels, souvent d'origine minière, dans la rivière

des exemples étudiés) de la roche vers les horizons superficiels, indiquant un transfert vers la surface. La nature minéralogique des formes solides porteuses évolue aussi du bas vers le haut, expliquant le départ de l'arsenic. Dans le petit cours d'eau qui draine le bassin versant choisi, les concentrations en arsenic dissous sont du même niveau que dans le cours d'eau principal, en l'absence de toute anthropisation. Les activités minières ne sont donc pas seules responsables de l'arsenic présent dans l'Isle : d'après les calculs effectués, le lessivage de sols naturellement arsénifères y contribue pour un tiers du flux total (dissous et particulaire).

### Un modèle applicable à d'autres métaux

Cette étude, grâce aux moyens importants mobilisés en termes

de suivi de terrain et d'analyses, a permis de comprendre les raisons du relargage de l'arsenic dans les eaux et de suivre l'évolution des phases solides porteuses. L'arsenic étant un accompagnateur de nombreux gisements, les processus mis en évidence s'appliquent à d'autres éléments (uranium, tungstène, terres rares...).

Notre laboratoire a travaillé sur des sites miniers présentant différents cocktails de métaux potentiellement toxiques.

### Une méthode fiable

Cette étude souligne la nécessité de connaître la forme (la spéciation) solide du polluant au sein de chaque source potentielle : stériles, sols, sédiments, MES... Elle permet d'améliorer les protocoles en matière :

- d'échantillonnage, l'évaluation de la part anthropique est appréciée en intégrant dans la pollution naturelle les données d'un bassin versant faiblement anthropisé, sans multiplier les analyses,
- de qualité des eaux, la charge totale en métaux est connue par le calcul des flux annuels (dissous et particulaire) d'un polluant grâce à un échantillonnage permettant une comparaison inter-bassins et interannuelle,
- de prédiction, la connaissance de la spéciation solide des porteurs d'arsenic permet d'évaluer la stabilité du piégeage de l'élément dans son milieu d'origine (mine ou sol), son milieu de transit (MES) ou son milieu de dépôt (sédiments). L'impact futur des sites peut être appréhendé en comparant la nature des solides et les conditions géochimiques. ○

### Arsenic et DCE

La valeur maximale de l'arsenic dans les cours d'eau tolérée par la directive cadre sur l'eau est de 4,2 µg/l, à laquelle il convient d'ajouter le bruit de fond naturel (présence naturelle de l'arsenic) de 10 µg/l. Il est pris en compte dans l'évaluation de l'état écologique (compartiment "polluants spécifiques").

Avec une valeur mesurée de 15,5 µg/l, l'Isle (à Cognac, en amont de Périgueux) présente donc une teneur légèrement supérieure aux seuils, ce qui ne devrait pas empêcher ce cours d'eau d'atteindre le bon état écologique en 2021.

## Les gorges de l'Aveyron récompensées

Le ministère du Développement durable a récompensé cet automne neuf sites Natura 2000 pour des d'actions remarquables réalisées en 2010 et 2011. Parmi eux, les Gorges de l'Aveyron. Afin de concilier activités touristiques et préservation du patrimoine naturel, le Syndicat mixte du pays Midi Quercy a élaboré en 2010 une charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme. Ce contrat moral entre les acteurs touristiques des Gorges de l'Aveyron (canoë-kayak, pêche, chasse, spéléologie, escalade, randonnée...) doit permettre de maîtriser la fréquentation du site et d'adapter les pratiques aux enjeux environnementaux. Une concertation exemplaire a permis d'obtenir un large consensus. Fin 2011, la charte comptait 70 signataires.

## Evaluation de la qualité des eaux souterraines

Une circulaire\* de la ministre du Développement durable clarifie les procédures de l'évaluation de l'état quantitatif et chimique des eaux souterraines en apportant des critères précis pour assurer une mise en œuvre nationale cohérente. Ces procédures, répertoriées dans des guides méthodologiques, doivent être réalisées grâce à des tests pertinents dans le cadre d'enquêtes appropriées. Elles ne doivent pas se limiter à exploiter des résultats du Réseau national de surveillance DCE. Seuls les résultats validés de surveillance d'autres réseaux et les éléments qui ressortent de l'analyse des incidences des activités humaines sur l'état des eaux pourront être pris en compte. Objectif : prendre des mesures pour améliorer l'état des sous-bassins en mauvais état.

\*circulaire du 23 octobre 2012



# Changement climatique et hydrologie : quand la science influence gestion et décisions

Avec "Garonne 2050", l'Agence prend en compte le changement climatique dans ses réflexions liées à ses politiques futures d'aménagement et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

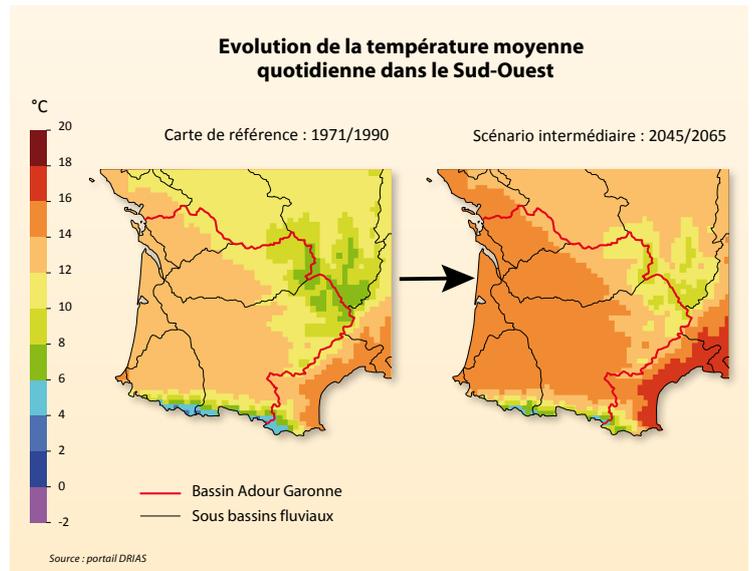
FRANÇOISE GOULARD - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Le GIEC (groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) le définit à l'échelle planétaire comme "tout changement du climat dû à sa variabilité naturelle ou résultant de l'activité humaine".

## Principaux responsables: les gaz à effet de serre

Les Nations unies restreignent cette définition aux "changements attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale". Il est acquis que des changements

climatiques dus, au moins en partie, aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre sont en cours, augmentant au niveau mondial la température moyenne (figure 1). Plusieurs niveaux d'émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont été retenus pour le futur en fonction des activités humaines et des politiques mises en œuvre pour atténuer le phénomène. Le GIEC estime que la température moyenne mondiale pourrait s'élever de 1 à 6°C en 2100, en fonction de ces scénarios.



## Quelles incidences pour Adour-Garonne ?

De nombreux exercices de prospective utilisent le scénario intermédiaire A1B du GIEC. Les premiers travaux de régionalisation, menés par les chercheurs de Météo France notamment, montrent qu'à l'échéance 2050, les différences entre un scénario A1B ou A2 (plus pessimiste) sont peu significatives pour notre Sud-Ouest (figure 2). L'Agence prend ces hypothèses comme cadre d'étude. Les cartes produites à partir de

modèles climatiques montrent une augmentation de la température moyenne annuelle de 0,5°C à 3,5°C, plus probablement de 1,5°C à 2,8°C, avec une tendance encore plus marquée en été, avec plus de périodes de canicule et de sécheresse. L'évapotranspiration augmentera alors de +13 à +28% par rapport à la moyenne annuelle actuelle. Cela signifie dans le domaine de l'hydrologie, moins de pluie efficace sur l'impluvium, donc moins d'écoulement et d'infiltration.

## Les différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial

| Scénario | Population | Economie | Environ. | Equité | Technologie | Mondial. |
|----------|------------|----------|----------|--------|-------------|----------|
| A1FI     | ↘          | ↗        | ↘        | ↗      | ↗           | ↗        |
| A1B      | ↘          | ↗        | ↘        | ↗      | ↗           | ↗        |
| A1T      | ↘          | ↗        | ↗        | ↗      | ↗           | ↗        |
| B1       | ↘          | ↗        | ↗        | ↗      | ↗           | ↗        |
| A2       | ↗          | ↗        | ↘        | ↘      | ↗           | ↘        |
| B2       | ↗          | ↗        | ↗        | ↗      | ↗           | ↘        |

Source : rapport du GIEC

> suite page 14 >

> suite de la page 13 >

### Neige en chute libre

De fortes incertitudes demeurent sur la variabilité interannuelle et la dynamique annuelle des épisodes pluvieux. Sur le bassin, on peut s'attendre, à l'échéance 2050, à une diminution de la pluviométrie comprise entre 0 et -15 %. Au niveau de la neige, un récent projet de recherche dédié aux territoires de montagne<sup>(1)</sup> émet comme hypothèse une baisse de -30 à -60 % de précipitations neigeuses, de hauteur de neige et de durée d'enneigement dans les Pyrénées d'ici 2080. Certains cours d'eau passeraient alors d'un régime nival à un régime pluvial et l'évaporation de l'eau du sol serait plus importante en hiver.

### Des débits d'étiages plus sévères

L'ensemble de ces évolutions climatiques devraient entraîner de fortes modifications de l'hydrologie (baisse de -20 à -40 % des débits des cours d'eau) et de la dynamique des écoulements, surtout en période de basses eaux. Sans modification (en plus ou en moins) des usages, les étiages seront plus précoces, plus sévères et plus longs. Ces éléments, territorialisés dans le cadre de l'étude "Garonne 2050" sont, malgré les incertitudes liées aux modèles, une base de réflexion sur les stratégies possibles d'adaptation.

### Garonne 2050 pour changer nos habitudes

S'adapter aux changements climatiques requiert une approche prospective qui anticipe les évolutions plausibles en termes de changements. A ce stade de l'étude, les acteurs du bassin disposent de cinq scénarios caricaturaux pour donner à voir, en valeur relative, l'étendue des possibles et leurs conséquences probables. Associant les acteurs

concernés à la définition des priorités de la politique de l'eau, "Garonne 2050" souhaite répondre à deux questions : que peut-il advenir ? Que peuvent faire les acteurs ? L'approche méthodologique pour y répondre combine la production de scénarios narratifs et leur quantification au travers d'indicateurs et d'illustrations graphiques. Les débats engagés se poursuivent pour définir l'image consensuelle du futur susceptible de fonder une stratégie d'adaptation à la hauteur des enjeux et acceptée socialement.

### S'appuyer sur la connaissance

Répondre à des problèmes complexes et connectés nécessite

une intensification du rôle joué par la connaissance. Le portail "Drias -les futurs du climat", les premiers programmes de recherche permettant une régionalisation des impacts du changement climatique ou encore l'étude "Explore 2070" du ministère du Développement durable, sont autant d'occasion de mettre à disposition des gestionnaires et des décideurs des informations utiles pour préparer l'avenir. "Garonne 2050" mobilise ces données scientifiques, même si elles restent entachées d'incertitudes. Cette démarche propose de les mettre à disposition du plus grand nombre afin de partager le diagnostic qui fondera la stratégie d'adaptation à inscrire dans le SDAGE 2016-2021. ○

Plus d'info :

<http://www.garonne2050.fr/>  
<http://www.drias-climat.fr/>  
<http://www.cnrm.meteo.fr/scampe/>  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Explore-2070-Eau-et-changement.html>

1 - SCAMPEI, Scénarios climatiques adaptés aux zones de montagne : phénomènes extrêmes, enneigement et incertitudes

## TROIS QUESTIONS À Denis Salles



### Denis Salles est sociologue à Irstea

### ■ Quel est votre avis sur l'utilité de la participation des usagers à l'étude "Garonne 2050" ?

**Denis Salles :** Garonne 2050 articule deux exercices : la prospective et la participation du public. Les prospectives participatives mobilisées aujourd'hui cherchent à construire collectivement des

visions du futur sur des sujets incertains auxquels l'expertise classique ne permet pas de répondre. Débattre des usages de l'eau de la Garonne dans le contexte du changement climatique est un sujet qui se prête bien à un tel exercice.

### ■ Quels enseignements tirez-vous des ateliers qui ont permis de dégager les 5 scénarios ?

**D. S. :** la mobilisation des élus, qui ont du mal à trouver leur place dans ce type d'échange, est relativement faible. On a pu également déplorer le retrait initial de la profession agricole. Les 5 scénarios quantifiés par les experts constituent des visions très différenciées des futurs possibles et doivent servir de référence pour déterminer collectivement un futur souhaitable.

### ■ Vous avez assisté à plusieurs réunions de sensibilisation et de consultation sur cette démarche prospective, que pouvez-vous nous en dire ?

**D. S. :** ces réunions soulignent qu'aucun de ces scénarios n'est recevable en tant que tel. Il convient de trouver un scénario de compromis et de le renvoyer aux instances représentatives du bassin. Encore faut-il alors savoir comment les élus vont s'approprier les nombreux débats qui ont animé Garonne 2050. A défaut de cette appropriation, Garonne 2050 resterait un exercice formel et sans réelle portée.



# Le 10<sup>e</sup> programme : quelles orientations pour quels enjeux ?

DOSSIER COORDONNÉ PAR **FRANCK SOLACROUP**  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L e 10<sup>e</sup> programme intervient à mi-parcours du SDAGE 2010-2015. Dans ce contexte, la politique d'intervention de l'Agence entend mieux répondre techniquement et financièrement aux enjeux du bassin. Les solutions doivent, plus que jamais, être adaptées aux territoires afin d'atteindre le bon état des eaux et intégrer le changement climatique. Elles doivent se construire dans un cadre partenarial renouvelé s'appuyant sur une approche plus sélective et plus ciblée.

Pour accompagner cette politique, l'Agence s'organise pour être plus encore aux côtés des acteurs locaux, notamment en renforçant ses délégations mais aussi en créant un nouveau département qui regroupe la planification et la programmation. Ce dernier vise à encourager la transversalité des approches, notamment au travers du développement d'outils contractuels territoriaux. Il a en charge la prospective et l'évaluation des politiques publiques conduites par l'établissement.

*Les astérisques renvoient à un glossaire en page 24*

# Le 10<sup>e</sup> programme au service des territoires et de l'atteinte du bon état des eaux.



© AEAG - Robert Estradée

Le 10<sup>e</sup> programme d'intervention 2013-2018 a été adopté à une très large majorité. Il confirme la politique d'intervention de l'Agence, en mettant l'accent sur des actions renforcées ou nouvelles.

**JEAN LAUNAY** - PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PROGRAMME, FINANCES ET ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**P**renant en compte nos obligations issues de l'application du SDAGE\* et des directives européennes (tout particulièrement de la DCE\*), ce 10<sup>e</sup> programme tient compte des spécificités de notre bassin : son caractère rural (assurer la solidarité urbain-rural) et la prégnance territoriale des enjeux liés aux zones de montagne et littorales.

## Des actions articulées autour de 3 axes prioritaires

Il met particulièrement l'accent sur :

■ le renforcement de la solidarité urbain rural (augmentation de la dotation de près de 40 %) et le développement de l'assainissement non collectif (80 M€ dédiés à la réhabilitation des installations non-conformes, 40 M€ à l'accompagnement des collectivités dans leurs missions de contrôle et d'accompagnement de cette politique),

■ l'amélioration de la qualité des eaux brutes avant potabilisation, en particulier pour les captages prioritaires et l'accompagnement de la rationalisation des services d'eau potable (l'enveloppe financière dédiée passant de 172 à 240 M€),

■ l'utilisation optimale des ressources en eau, les économies et la création de réserves de substitution ou de soutien d'étiage (69 % supplémentaires).

Bien évidemment, le 10<sup>e</sup> programme poursuivra et développera l'assainissement domestique (en particulier l'assainissement non collectif), la lutte contre les pollutions industrielles (notamment l'accompagnement pour réduire les émissions de substances dangereuses et les polluants

émergents) et renforcera celle sur les pollutions agricoles.

## Au service des territoires

Le contexte financier actuel mettant notamment les collectivités territoriales devant des difficultés pour trouver des organismes prêteurs, l'Agence renforce l'accompagnement des acteurs locaux.

Ce programme s'attache aussi à prendre en compte de nouvelles problématiques : gestion des eaux pluviales et prévention des inondations (un plan de gestion des risques d'inondation sera défini pour le bassin d'ici la fin de l'année 2015).

Au cours de ce programme, l'Agence développera sa politique territoriale et partenariale, notamment avec les collectivités territoriales, s'adaptera à la diversité et à la complexité des enjeux et apportera une approche transversale aux problèmes rencontrés. Elle pourra s'appuyer sur des modalités techniques et financières particulières répondant aux besoins locaux et développées dans un nouvel outil qu'est le contrat territorial.

## L'atteinte du bon état

Les orientations prioritaires décidées lors de la révision du 9<sup>e</sup> programme (sélectivité et priorisation des aides sur les programmes répondant aux priorités du SDAGE/PDM\*, territorialisation des interventions, meilleure complémentarité des politiques soutenues par les différents acteurs,...) demeurent d'actualité afin d'atteindre le bon état des eaux aux échéances prévues. Ce nouveau programme confirme

donc comme priorités la réduction des pollutions diffuses, la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques et le maintien de débits d'étiage suffisants pour les rivières et les milieux aquatiques dans le contexte du changement climatique.

## Un programme de plus de 1,9 M€...

Au final, ce programme 2013-2018 d'intervention de l'agence de l'eau a été adopté à une très large majorité fin octobre sur la base d'une enveloppe de 1 932 M€. Grâce aux efforts consentis lors de la révision du 9<sup>e</sup> programme, le 10<sup>e</sup> programme pourra être mis en œuvre sans augmentation de fiscalité durant les six prochaines années tout en dégageant une capacité d'intervention en hausse de 24 % par rapport au programme précédent.

## ... pour l'eau du grand Sud-Ouest

Au-delà des moyens techniques et financiers présentés, ce programme passe par de nouvelles modalités rendant plus lisible la politique d'intervention et permettant de disposer d'outils de financement plus simples et plus souples. Il doit donc nous permettre d'améliorer encore la qualité de nos rivières tout en assurant une disponibilité en eau pour tous ; non seulement pour atteindre nos objectifs de bon état mais aussi et surtout afin que l'approvisionnement en eau potable soit possible sur tout le bassin dans des conditions technique et financièrement supportables. ○

# L'animation territoriale renforcée

L'atteinte des objectifs du SDAGE\* comme du bon état des eaux nécessite la mise en œuvre de politiques d'intervention ciblées et volontaristes à l'échelle des bassins-versants.

JEAN-YVES BOGA - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'accompagnement technique et financier sera donc renforcé envers les territoires et les structures organisés à l'échelle hydrographique afin de leur donner les moyens de développer localement les outils de gestion globale et intégrée que sont les SAGE et les contrats territoriaux.



©AEAG - Pierre Barthe

## L'animation territoriale renforcée

Le 10<sup>e</sup> programme vise, en particulier, à élaborer et à faire émerger les SAGE\* listés dans le SDAGE, puis à les traduire de façon opérationnelle en privilégiant le contrat territorial, labélisé ou non contrat de milieu. Il s'agit aussi de conforter le partenariat entre l'agence de l'eau et chacun des EPTB\* du bassin. Pour cela, l'accompagnement financier de l'Agence sur l'animation territoriale des outils de gestion territoriale est augmenté significativement (passant de 50 % à 70 %).

Lorsque les conditions le nécessitent (complexité des enjeux, étendue des territoires), le financement de plusieurs animateurs pour un même outil de gestion territoriale est facilité.

## Une nouveauté : le contrat territorial

L'obligation de résultats liée à la DCE\* rend nécessaire de disposer d'un outil opérationnel, le contrat territorial. C'est un dispositif à l'échelle d'un bassin hydrographique

## TROIS QUESTIONS À Albert Larrousset



**Albert Larrousset est vice-président de la communauté des communes sud Pays Basque et membre du comité de bassin**

### ■ Pourquoi avoir engagé un contrat territorial sur le bassin de l'Uhabia ?

**Albert Larrousset :** le contrat territorial s'inscrit dans la continuité des outils de l'Agence et du défi "qualité eaux de baignade" du littoral basque. Les nouvelles normes de la directive baignade et le futur classement des

plages pourraient, en cas de qualité insuffisante, avoir un impact sur l'économie du tourisme. Porté par la communauté de communes sud Pays Basque, ce contrat prévoit un programme triennal de travaux de 34 M€ décliné en 110 opérations. Il s'articule autour de trois enjeux principaux : la qualité des eaux, la restauration fonctionnelle des rivières et la préservation de la biodiversité.

### ■ En quoi un contrat territorial peut-il être un outil pertinent pour les acteurs locaux ?

**A. L. :** ces dix dernières années, les acteurs locaux se sont engagés dans des démarches de concertation -contrat de

rivière, d'agglomération, défi littoral basque...- qui ont favorisé une culture du travail collectif et l'émergence de politiques et de maîtrises d'ouvrages communes. Le contrat territorial est un outil pertinent pour eux : il planifie des programmes de travaux tout en y associant des partenaires financiers.

### ■ Comment s'articule ce contrat avec le SAGE côtiers basques qui vient d'être initié ?

**A. L. :** ce SAGE, outil de planification regroupant 19 communes et subventionné par l'Agence, le conseil régional d'Aquitaine et le conseil général des Pyrénées-Atlantiques, poursuit trois enjeux principaux : préserver les usages par l'amélioration de la qualité des eaux, gérer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire et maintenir l'attractivité territoriale par la préservation des milieux. La gestion de l'eau doit répondre à des enjeux socioéconomiques et environnementaux souvent concurrentiels. Ainsi, les 46 acteurs locaux, réunis au sein d'une commission locale de l'eau, auront une vision globale des problèmes liés à l'eau sur leur territoire, ainsi que des enjeux. Ils pourront réfléchir à la manière dont ils veulent agir.

> suite page 18 >

> suite de la page 17 >



© Photoir

Bayonne (64).

pour réduire les différentes sources de pollution et/ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il vise à mobiliser des acteurs locaux sur des problématiques nécessitant une synergie d'actions combinées et complémentaires afin d'atteindre les objectifs du SDAGE.

Le contrat territorial pour une gestion durable de l'eau, porté par une collectivité, se traduit par la prise en compte "sur mesure" de plusieurs thématiques sans rechercher l'exhaustivité, un engagement formel des maîtres d'ouvrage des opérations inscrites dans le contrat et des incitations financières (bonifications, avances,...) possible au cas par cas et sous conditions sur le principe du "gagnant-gagnant".

Le contrat territorial pourra obtenir la labellisation "contrat de milieu" (contrat de rivière, de baie, de lac,...) attribuée par le comité de bassin en fonction de l'intérêt stratégique qu'il représente à l'échelle du bassin.

### La poursuite de la politique "Eau et Urbanisme"

L'Agence va accompagner les SCoT\* en particulier en milieu rural et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et favoriser l'établissement de conventions d'articulation SAGE\*/SCoT sur les territoires concernés par les deux outils afin de créer une vraie synergie entre planification de l'eau et de l'urbanisme.

Dans ce cadre, les études de diagnostic "eau" dans le cadre des SCoT et des PLU\* sont accompagnées financièrement et peuvent désormais bénéficier d'un taux maximal de 50 %.

## De nouveaux enjeux pour l'eau potable et l'assainissement

La DCE\*, ses directives filles et leur transcription en droit français ont établi un nouveau cadre réglementaire dans le domaine de l'eau dans lequel doivent évoluer les services publics d'eau potable et d'assainissement. Le 10<sup>e</sup> programme l'a pris en compte.

BERNARD JAYET - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Ces textes fixent des objectifs ambitieux repris dans le SDAGE\* et son PDM\* qui constituent le guide d'accompagnement des actions de l'Agence.

### Mieux accompagner les services des collectivités

Réduire l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques en vue d'atteindre leur bon état et assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques, sont des enjeux prioritaires du 10<sup>e</sup> programme.

Les services publics d'eau potable et d'assainissement doivent répondre à plusieurs exigences : l'exigence environnementale et l'exigence sanitaire tout en maîtrisant les dépenses publiques en recherchant un juste prix de l'eau. L'objectif pour l'Agence est d'accompagner au mieux les services publics d'eau potable et d'assainissement pour intégrer les enjeux globaux et améliorer leurs performances.

### Mener une politique au service du SDAGE et de la DCE\*

La réalité des impacts des usages de l'eau impose une approche intégrée des actions préventives et curatives pour préserver les ressources utilisées pour l'eau potable ainsi que les milieux récepteurs.

La transversalité (économie, urbanisme, organisation des collectivités,...) est devenue obligatoire dans nos modes de pensées et d'actions. L'approche territoriale contractualisée avec l'ensemble des

acteurs qui ont un impact sur la ressource ou le milieu est la voie à privilégier pour atteindre les objectifs de la DCE. Les actions de l'Agence et de ses partenaires doivent se décliner au plus près des territoires. Elle incitera fortement les services publics d'eau potable et d'assainissement à lancer des études stratégiques leur permettant de conduire leur intervention (périmètre d'action, organisation, rationalisation des équipements, études patrimoniales...) et pérenniser leur équilibre financier.

### Adapter les programmes de dépollution

L'Agence accompagne en priorité les collectivités pour :

- reconquérir le bon ou très bon état et achever les mises aux normes des ouvrages,
- reconquérir ou préserver les usages et les activités économiques associées,
- favoriser les approches alternatives de gestion des eaux pluviales contribuant à réduire les pressions sur les milieux aquatiques ou sur les usages (eau potable, conchyliculture, pêche à pied ou baignade),
- développer l'assainissement non collectif, solution complémentaire à l'assainissement collectif, (aide financière au diagnostic des installations, solutions innovantes de gestion collective d'opérations groupées de réhabilitation des dispositifs défectifs), qui concernent près de 3 millions d'habitants sur notre bassin,
- remettre aux normes l'assainissement des campings ou des refuges de haute montagne,



- fiabiliser le fonctionnement du système d'assainissement en soutenant des opérations groupées de réhabilitation de branchements particuliers et en développant des traitements spécifiques des sous-produits identifiés dans les documents de planification,
- maintenir l'aide à la performance épuratoire pour prévenir les non-conformités en assainissement collectif.

### **Protéger les ressources en eau et améliorer la qualité de l'eau potable**

Pour répondre aux enjeux prioritaires dans le domaine de l'eau potable, une dynamique préventive sera renforcée pour ce 10<sup>e</sup> programme pour protéger les captages stratégiques du bassin et ceux inclus dans des zones à objectifs plus stricts (ZOS), et les ressources en eau dans les zonages du SDAGE (délimitation des aires d'alimentation des captages).

L'amélioration de la qualité de la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable passe par la réduction des pollutions ponctuelles et diffuses dans les captages d'eau potable. Sur les zones porteuses

d'enjeux environnementaux forts -les zones à objectif plus strict (ZOS) et les zones à protéger pour le futur (ZPF)- l'Agence prévoit de renforcer la politique territoriale par des actions de prévention sur les ressources comme cela a été le cas pour les 66 captages stratégiques du bassin.

### **Répondre aux enjeux sanitaires**

En parallèle, des actions curatives seront prioritaires pour répondre aux enjeux sanitaires :

- la résorption de non-conformité vis-à-vis de l'eau distribuée pour les paramètres bactériologie, phytosanitaires et arsenic,
- la rationalisation des systèmes d'alimentation en eau potable en cas de ressource non protégée ou de problèmes de qualité déjà évoqués.

### **Mieux prendre en compte les spécificités locales**

Fortement marqué par l'importance de ses zones littorales et montagneuses et par la prépondérance de ses communes rurales, notre bassin bénéficiera de l'action de l'Agence en priorité :

- pour l'eau potable, dans l'optique de poursuivre la résorption des non conformités liées à la pollution bactérienne,
- pour l'assainissement, avec un renforcement de l'action sur les milieux fragiles (tête de bassin, zones sensibles, zones de baignade, conchyliculture, pêche à pied ...) exigeant des systèmes d'assainissement plus performants.

### **Une solidarité renouée avec les communes rurales**

Dans le cadre du programme "solidarité urbain rural" initié au 9<sup>e</sup> programme, l'Agence réserve aux communes rurales une aide financière bonifiée pour des opérations répondant à des enjeux prioritaires partagés avec les départements, y compris l'assistance technique en assainissement et en eau potable.

Un volet financier complémentaire est prévu pour les territoires qui s'engageront fortement dans la mise en œuvre d'une gestion globale et durable de l'eau.

### **Des moyens nettement renforcés**

En progression de 14 % par rapport au 9<sup>e</sup> programme révisé, la dotation globale pour l'assainissement, l'eau potable et l'aide à la performance épuratoire s'élève à 1015 M€ (52 % des dotations prévisionnelles du programme) :

- 240 M€ pour l'eau potable, soit + 40 % par rapport aux dotations du 9<sup>e</sup> programme,
  - 590 M€ pour l'assainissement, soit une progression de 5 %,
  - 185 M€ pour l'aide à la performance, soit une hausse de plus de 60 %,
  - 240 M€ pour le programme de solidarité urbain-rural (contre 170 M€ au 9<sup>e</sup> programme) dont 70 M€ liés aux actions territoriales. 25 % minimum de cette dotation seront réservés à l'eau potable.
- En contrepartie, et afin d'assurer la pérennisation des services d'eau potable et d'assainissement, l'Agence demandera un effort supplémentaire sur le prix minimum du service (1€ HT /m<sup>3</sup>) à atteindre dans les deux ans. ○

# Les milieux aquatiques, grands gagnants du 10<sup>e</sup> programme

La politique d'intervention de l'Agence au 10<sup>e</sup> programme vise comme objectifs stratégiques de gérer les cours d'eau et les inondations en vue du bon état écologique, de restaurer la continuité écologique et de préserver le fonctionnement des zones humides du bassin et la biodiversité des milieux aquatiques.

DOMINIQUE TESSEYRE ET SYLVIE JEGO - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



© AEAG - Isabelle Piques

**A**u cours du 9<sup>e</sup> programme, le linéaire de cours d'eau couvert par une structure intercommunale de gestion des milieux aquatiques est passé de 48 % à 77 %. Ainsi, fin 2012, 245 maîtres d'ouvrages (syndicats, communautés de communes) sont actifs sur le bassin, pour un linéaire de 25 000 km.

## Développer des programmes ambitieux

Les objectifs et moyens de chaque structure sont définis dans les programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau. Ces documents sont vivants, à revisiter régulièrement : établir et partager un diagnostic, mener une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour définir des enjeux de gestion, retenir les objectifs représentant l'intérêt général pour le cours d'eau sont autant d'étapes capitales pour fonder l'action de la structure sur de bonnes bases et permettre à l'Agence de vérifier l'intégration des objectifs du SDAGE\* dans la démarche. L'Agence apportera une aide renforcée pour

les programmes qui développent de nouvelles approches ambitieuses indispensables à l'atteinte du bon état des cours d'eau.

## Intégrer le risque inondation

Là où le risque inondation existe, l'élaboration de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau ou de programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) est l'occasion d'identifier et de remobiliser les champs d'expansion de crue permettant aux cours d'eau de déborder : la force des inondations est ainsi réduite et les secteurs urbanisés mieux protégés.

Au niveau du bassin Adour-Garonne, une commission inondation regroupant des membres du comité de bassin et des acteurs non associés au domaine de l'eau (assurances, notaires, sinistrés...) se réunit trois à quatre fois par an. Elle suit la mise en œuvre de la directive inondation sur le bassin Adour-Garonne et donne des avis sur les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

## Restaurer la continuité écologique<sup>(1)</sup> sur les cours d'eau

Le nombre de seuils et de barrages sur les cours d'eau du bassin est très important : tous ont un impact local et à l'échelle du cours d'eau, l'impact cumulé est souvent sous-estimé. Les objectifs de l'Agence sont d'accompagner les travaux et aménagements nécessaires en application des nouvelles réglementations (classements de cours d'eau -1800 ouvrages concernés- et révision des débits réservés au titre des articles L214-17 et 18 du code de l'environnement) et de favoriser les démarches collectives et coordonnées (plusieurs propriétaires s'engagent sur un axe donné à réaliser dans le cadre d'un calendrier commun les équipements nécessaires pour restaurer la continuité écologique).

## Une directive pour les inondations

La directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation a pour objectif de réduire les conséquences négatives pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations. Transposée en droit français par le décret n°2011-227 du 02 mars 2011, une nouvelle gouvernance de la gestion du risque inondations a pris place au cours de l'année 2012.



© AEAG - Bernard Tauran

### Renforcer les partenariats pour préserver les zones humides

Qu'elles aient un intérêt patrimonial particulier (présence d'espèce de faune ou de flore rare) ou non, toutes les zones humides régulent les eaux, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'Agence souhaite consolider l'intervention des acteurs publics pour les préserver : les collectivités territoriales, les fédérations de pêche, de chasse, les conservatoires d'espaces naturels... mènent tous des politiques dans lesquelles les contributions de l'Agence doivent inciter à intégrer des objectifs ambitieux pour les zones humides.

### Mieux prendre en compte la biodiversité

La biodiversité est un indicateur de la qualité des milieux. Aussi, la décision d'adhésion de l'Agence à la stratégie nationale en faveur de la biodiversité est un engagement fort de l'établissement.

Pour tous les milieux gérés avec l'aide de l'Agence, la prise en compte des priorités nationales doit être effective :

- contribution au bon état de conservation des habitats et espèces prioritaires en s'appuyant sur les documents d'objectifs des sites Natura 2000,
- déclinaison des plans nationaux de restauration d'espèces sur le bassin,
- poursuite des programmes de restauration et gestion des poissons migrateurs amphihalins.

### Développer la contractualisation

Objectif : mobiliser de manière cohérente tous les outils disponibles et accroître l'efficacité des interventions de tous les acteurs (études, actions foncières et contractuelles, programmes de travaux, suivi, sensibilisation...). La qualité des cours d'eau passe par la qualité des territoires ruraux : régulation naturelle des écoulements, maintien d'une hydrologie adaptée à l'écosystème, limitation des phénomènes d'érosion des sols, maintien des échanges "nappes alluviales-cours d'eau"... Chaque fossé, linéaire de haie, bosquet, mare, zone humide joue un rôle dans le réseau écologique qui doit

contribuer à l'équilibre des territoires.

L'Agence participe à la mise en œuvre des trames vertes et bleues établies dans le cadre des schémas régionaux de cohérence écologique avec l'ensemble des gestionnaires, au premier rang desquels les agriculteurs.

### Des moyens renforcés

La dotation proposée pour ce 10<sup>e</sup> programme pour les milieux aquatiques est de 180 M€, soit une augmentation de près de 75 % par rapport à la dotation du 9<sup>e</sup> programme. Elle vise notamment à satisfaire les besoins financiers d'accompagnement des actions d'amélioration de la qualité physique des cours d'eau et de restauration de la continuité écologique.

L'accent est mis sur la qualité des démarches collectives pour lesquelles des taux d'aide renforcés sont proposés.

L'acceptation sociale de ces politiques reste un objectif transversal majeur : la majorité des actions se déroule en effet, sur le domaine privé. L'information, la concertation et le partage des savoirs et la valorisation des initiatives favorables à l'atteinte de nos objectifs sont plus que jamais indispensables. ○

*1 - La continuité écologique concerne la circulation des poissons mais également le transport solide et le maintien dans les cours d'eau d'un débit satisfaisant les exigences écologiques des organismes aquatiques.*

### Faire connaître et partager

Le 10<sup>e</sup> programme s'inscrit dans la continuité des grands objectifs de communication de l'Agence : rendre lisible par le plus grand nombre la politique publique de l'eau, faciliter la mise en œuvre du programme d'intervention, sensibiliser les publics aux grands enjeux de l'eau, développer la connaissance sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques. Tant dans les actions d'information et de sensibilisation qu'elle mène, que dans les soutiens qu'elle apporte aux initiatives des acteurs sur les territoires, l'Agence vise l'appropriation d'une "culture de l'eau", première étape vers une "aquacitoyenneté". Des stratégies nouvelles marquent le 10<sup>e</sup> programme : à l'instar des autres domaines d'intervention de l'Agence, elles sont marquées fortement par un levier privilégié d'action - les partenariats - et un objectif renforcé - la proximité avec les territoires. Les données, la connaissance sont au cœur de la démarche : c'est en faisant connaître les enjeux de l'eau dans le bassin et en partageant les ambitions qui animent nos politiques que la communication participera pleinement à la réussite des objectifs du bassin.

# Une politique adaptée aux enjeux du littoral

Le littoral, milieu naturel fragile, méritait une place particulière dans le 10<sup>e</sup> programme de l'Agence, qui prévoit des mesures répondant aux enjeux de cette frange longue de 650 km en Adour-Garonne.

ERIC LEBAT - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



© Phovoir

**S**ecteur aux spécificités marquées, la frange littorale du bassin Adour-Garonne se caractérise par :

- une zone touristique de premier plan et d'expansion démographique qui va se poursuivre durant les années à venir,
- des activités économiques liées à la mer et aux estuaires (pêche, conchyliculture, aquaculture, activités portuaires, industries nautiques, thalassothérapie ...),
- une agriculture où élevage, vigne, grandes cultures et maraîchage dominant selon les zones,
- une industrie (hormis le pôle de l'agglomération bordelaise) orientée essentiellement vers l'agroalimentaire et le bois.

Le maintien des usages et des activités qui s'exercent sur ce territoire et la préservation des milieux naturels sensibles dotés d'une grande richesse écologique nécessitent une bonne qualité de l'eau et des milieux aqua-

tiques. Le 10<sup>e</sup> programme de l'agence Adour-Garonne, bâti afin de répondre à ces différents enjeux, est articulé autour de cinq axes structurants.

## Restaurer la qualité microbiologique des eaux

Cet objectif reste primordial pour permettre la satisfaction de nombreux usages spécifiques littoraux (baignade, sports nautiques, conchyliculture, pêche à pied...). Il convient de continuer à identifier les différentes sources d'altération et de financer les actions identifiées comme indispensables. Dans ce cadre, le 10<sup>e</sup> programme apporte des financements particuliers en zone littorale (traitement complémentaire des eaux usées, traitement des eaux pluviales, réhabilitation des assainissements non collectifs, assainissement de structures touristiques ...).

## Diminuer les pollutions organiques et chimiques

En complément de la politique globale de lutte contre les pollutions, notamment chimiques, menée par l'Agence, ce nouveau programme a pour ambition de développer une politique portuaire sur l'ensemble du littoral. L'objectif est de définir au niveau des zones portuaires de véritables actions collectives avec un porteur de projets identifié, visant à mettre en œuvre par une animation dédiée des programmes d'actions définis de manière concertée. Dans ce cadre, le financement des actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur cette thématique (opération territoriale en zone portuaire) est désormais possible.

## Restaurer la morphologie des eaux littorales

A l'instar des actions menées sur les cours d'eau et les espaces rétro-littoraux, le 10<sup>e</sup> programme se donne notamment comme ambition de définir et de mettre en place une politique de restauration des eaux littorales en définissant des programmes pluriannuels d'actions de restauration de secteurs littoraux spécifiques.

## Mieux gérer les ressources en eau

La gestion des ressources en eau, question primordiale sur l'ensemble du bassin, se pose de manière tout à fait cruciale sur le littoral. Les besoins en eau potable liés au tourisme en période estivale augmentent de manière significative sur une période de forte concurrence entre les différents usages (irrigation pour l'agriculture, besoins en eau douce pour l'ostréiculture...). L'Agence soutient bien évidemment les démarches permettant une meilleure gestion des ressources en eau et/ou des économies d'eau.

## Améliorer la connaissance

Il faut acquérir de nombreuses connaissances pour mieux comprendre le fonctionnement des différents écosystèmes et être le plus pertinent possible dans les actions à mettre en œuvre. Les travaux menés dans le cadre de la DCSMM\* et de la DCE\* ont bien montré cette nécessité, avec des thématiques partagées à approfondir.

Par ailleurs, il est prévu de promouvoir les approches territoriales de gestion intégrée des eaux sur les bassins versants directement en relation avec le littoral : ce type d'approche permet des analyses particulièrement adaptées sur ces territoires afin de bien prendre en compte l'ensemble des problématiques et de définir des programmes d'actions adéquats.



© AEAG

L'ostréculture, l'un des enjeux du littoral.

## TROIS QUESTIONS À Hervé Bouyrie



**Hervé Bouyrie, maire de Messanges (40), préside la commission territoriale littoral**

### ■ Que pensez-vous de l'élaboration du 10<sup>e</sup> programme ?

**Hervé Bouyrie :** ce 10<sup>e</sup> programme résulte d'un long processus d'élaboration mené sur les deux dernières années : à plusieurs reprises, l'Agence a présenté l'état d'avance-

ment des réflexions et les pistes de travail ont été débattues dans ses différentes instances (commissions programme/finances, conseil d'administration, comité de bassin et ses commissions). Il s'agit aussi d'un travail de tous les jours : l'ensemble des échanges entre les différents partenaires lors d'un programme alimente bien évidemment le programme suivant. Concernant la politique littoral, de nombreux échanges ont été organisés en commission territoriale littoral avec les différents partenaires. Cette construction collective et partagée va effectivement permettre de répondre aux enjeux spécifiques du littoral.

### ■ Comment le 10<sup>e</sup> programme peut-il répondre aux problématiques littorales ?

**H. B. :** il y a une complémentarité évidente et nécessaire entre la politique de bassin et celle du littoral. 80 % des pollutions

marines proviennent d'activités terrestres. Certaines thématiques spécifiques au littoral ne trouveront de solutions qu'à l'échelle du bassin Adour-Garonne : c'est notamment le cas des pollutions toxiques et de la gestion quantitative des ressources en eau permettant des arrivées d'eaux douces au milieu marin, notamment en période estivale.

Enfin, les augmentations significatives de dotations du 10<sup>e</sup> programme liées à l'amélioration des connaissances, à la restauration des milieux aquatiques et à la gestion quantitative des ressources en eau sont en totale cohérence avec les besoins recensés sur le littoral.

### ■ Quelles sont, selon vous, les conditions de réussite de ce 10<sup>e</sup> programme ?

**H. B. :** le 10<sup>e</sup> programme arrive à une période charnière entre deux cycles de la DCE\* : sa réussite dépendra dans un premier temps de sa capacité à se mettre en œuvre rapidement et dans un second temps à mener à mi-parcours une révision en adéquation avec les objectifs du 2<sup>e</sup> cycle de la DCE (2016-2021). Il est à noter que cette révision devra aussi prendre en compte les objectifs fixés par la directive cadre stratégie pour le milieu marin dont le programme d'actions doit être élaboré à l'horizon 2016.

# La connaissance au service de l'action et des territoires

L'acquisition de données et le partage des savoirs constituent une des priorités du SDAGE\* et de l'Agence pour créer les conditions favorables à une bonne gouvernance (orientation A) et renforcer les connaissances sur les milieux au service des actions territoriales.

JEAN-PIERRE REBILLARD ET FRANÇOISE GOULARD - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



©AEAG - Margaux Saut

**A**nticiper les évolutions relatives au domaine de l'eau, accroître les connaissances et leur mise à disposition pour de nouvelles applications, cerner les questions et enjeux prioritaires et ainsi faciliter la prise de décision des acteurs locaux, sont les maîtres-mots.

## Connaître pour agir

Concernant le suivi de la qualité des milieux aquatiques, l'Agence suit deux logiques en parallèle :

- prendre en compte les nouvelles problématiques porteuses d'enjeux à la fois environnementaux et de santé publique (substances dangereuses et émergentes, médicaments, ...),

- élargir la couverture territoriale des réseaux de surveillance (doublement des stations suivies pour les rivières et les eaux souterraines, nouveaux milieux investigués tels que le littoral et les lacs).

Plus de sept millions de données sont actuellement disponibles sur le portail de bassin, valorisant quarante ans de connaissance.

## Renforcer la recherche

Les eaux marines seront surveillées dès 2014 dans le cadre de la DCSMM\*.

L'Agence renforce également son soutien aux collectivités locales pour le financement des réseaux de suivi locaux et la valorisation partagée des données produites.

En matière scientifique, l'Agence soutient la recherche finalisée à visée opérationnelle et axée sur le transfert de résultats. Les actions soutenues doivent apporter des réponses de court et moyen termes et anticiper les questions du futur pour le bassin.

## Favoriser les actions innovantes

Par ailleurs, l'Agence accompagne, en coordination avec l'Onema\* et la future banque publique d'investissement, les opérations innovantes, visant à mettre au point des techniques ou services plus performants ou plus efficaces et répondant à des enjeux du bassin. ○

## Glossaire

### DCE :

directive cadre sur l'eau (2000/60/CE)

### DCSMM :

directive cadre stratégique pour le milieu marin

### DERU :

directive sur les eaux résiduaires urbaines

### EPTB :

établissement public territorial de bassin

### LEMA :

loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

### Onema :

office national de l'eau et des milieux aquatiques

### PDM :

programme de mesures du SDAGE

### PLU :

plan local d'urbanisme

### SAGE :

schéma d'aménagement et de gestion des eaux

### SDAGE :

schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (2010/2015)

### Scot :

schéma de cohérence territoriale



# Saint-Flour : halte aux HAP dans l'eau potable

Afin de résoudre un problème prégnant de dégradation des canalisations les plus anciennes générant la présence d'HAP dans l'eau potable, la commune de Saint-Flour (15) a réalisé une étude diagnostic qui lui a permis de déceler la cause et d'engager les travaux nécessaires.

MARC RATEAU - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**h**ydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) : présents dans les conduites d'adduction, ils obligent la commune de Saint-Flour à remplacer ces dernières sur 15 km.

## Alerte aux HAP

Suite à un prélèvement réalisé dans une école maternelle le 6 juin 2006 dans le cadre du contrôle sanitaire, l'ARS (agence régionale de santé) d'Auvergne alerte la commune sur la présence dans l'eau distribuée de six types de molécules d'HAP : naphthalène, 1-m-naphthalène, fluorène, fluoranthène, pyrène et chrysène.

## Cinq années d'études

Afin d'identifier l'origine de cette contamination, des campagnes d'analyses ont été effectuées entre 2007 et 2011, à la fois sur les captages et en de nombreux points du réseau de distribution. Ces contrôles ont montré l'absence de HAP au niveau des ressources et une augmentation depuis 2007 des concentrations dans l'eau distribuée pour la somme de l'ensemble des 15 HAP dont la recherche est prévue par

la norme NF EN ISO 17993. Les teneurs restent toutefois inférieures aux limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2011 (0,01 µg/l pour le benzo-(a)-pyrène et 0,1 µg/l pour la somme de 4 HAP).

## Le revêtement des canalisations mis en cause

Ces investigations ont permis de mettre en évidence que la présence des HAP est liée à la dégradation des canalisations du réseau d'adduction posées en 1930. En effet, l'agressivité de l'eau détériore le revêtement intérieur à base de braie de houille utilisé à l'époque.

## 3,3 M€ de travaux en cours

Afin d'éviter une non-conformité de la qualité de l'eau distribuée, l'ARS d'Auvergne et la sous-préfecture ont demandé à Saint-Flour d'engager les travaux de renouvellement de cette conduite d'adduction. La collectivité a donc décidé de réaliser ces travaux qui portent sur la mise en place entre Paulhac et le réservoir de Fraissinet de 13 600 ml de canalisations en fonte DN300mm

et 1300ml en PVC DN110mm. Cette opération, d'un montant de 3,3 M€ vient de démarrer.

## Augmentation du prix de l'eau potable

La commune a également prévu de réaliser dans les meilleurs délais une unité de reminéralisation afin de remédier au caractère agressif de l'eau distribuée. Pour la dimensionner, elle a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude de Plan local de production et de distribution en eau potable à l'échelle d'un territoire englobant les communes et syndicats



Vues du chantier.

voisins. Devant l'ampleur des travaux à engager, le conseil municipal a décidé en 2010 d'augmenter le prix de l'eau potable de 5 % par an. Ainsi, sur la base de 120 m<sup>3</sup>/an la part "eau potable" est passée dans la facture transmise aux usagers de 1,08€/m<sup>3</sup> en 2010 à 1,13€/m<sup>3</sup> en 2011 et à 1,18€/m<sup>3</sup> en 2012. ○

## L'eau potable de Saint-Flour

Saint-Flour alimente en eau potable 2 220 abonnés répartis sur une seule unité de distribution, soit 7 570 habitants permanents et 2 000 saisonniers. Les besoins de pointe de la collectivité s'élevaient à environ 3 600 m<sup>3</sup>/j.

Les ressources en eau de la commune sont constituées par :

- 24 sources dont 6 vont être abandonnées prochainement en raison d'une réhabilitation coûteuse au regard de leur production faible,
- le trop-plein des sources appartenant au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Neuvéglise,
- 3 forages mis en service entre 2000 et 2012.

© Services techniques de la commune de Saint-Flour

# Louis Fargue, point d'orgue de la mise en œuvre de la directive assainissement

C'est un chantier exceptionnel qui touche à sa fin dans le quartier des bassins à flot à Bordeaux. Démarrée en 2009, cette opération de reconstruction - extension de la station Louis Fargue approche de son terme, même si des aménagements sont encore prévus et devraient s'étaler jusqu'à fin 2013.

ÉRIC GUIMON - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Jean-Pierre Turon (voir l'interview), Marc Abadie (directeur général de l'Agence), Alain Juppé (maire de Bordeaux, premier vice-président de la CUB) et Vincent Feltesse (président de la CUB, député de Gironde) ont inauguré Louis Fargue le 29 octobre .

Particulièrement exemplaire sur le terrain du développement durable, cette opération intègre un certain nombre de dispositifs innovants et affiche des objectifs ambitieux en matière de protection des milieux aquatiques environnants... Chiffrée à près de 100 M€, elle a bénéficié d'une aide de l'Agence de 20 M€.

## Une station ancienne et dépassée

La station d'épuration Louis Fargue a été mise en service en 1975 pour traiter les eaux usées des communes de Bordeaux, et pour partie celles de Talence, Mérignac, Pessac, Eysines, Le Bouscat et Bruges. L'évolution démographique de l'agglomération imposait de revoir les performances de

cet équipement : dimensionné pour traiter 300 000 équivalent habitants (Eh) à l'origine, ce dernier voit sa capacité portée à 440 000 équivalent habitants. L'évolution des normes réglementaires en matière de rejets a conduit la Communauté urbaine à décider une opération de reconstruction extension, qui dépasse largement le cadre du simple lifting.

## Objectifs : performance et respect de la réglementation

Les objectifs de la CUB étaient multiples :

- se mettre en conformité avec la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines. La nouvelle filière de traitement des eaux en

© AEAG

## Quelques chiffres

Près de 100 M€ de travaux et une participation de 20 M€ de l'Agence

**276 000 m<sup>3</sup>/jour** en capacité de traitement des eaux usées et de pluies

Une production quotidienne de **18 730 kg** de boues

**440 000** équivalents habitants (EH) en capacité théorique

**30 000 m<sup>3</sup>** de béton

**4 km** de tuyauteries en inox :

**150 compagnons** présents au plus fort du chantier

D'ici fin 2012, la valorisation du biogaz issu de la digestion des boues permettra la production d'électricité par cogénération : de

l'ordre de **27 000 kwh/jour**

service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 respecte les normes édictées,

■ viser au bon état écologique des milieux aquatiques environnants (Garonne et estuaire de la Gironde). L'impact des travaux devrait notamment réduire les risques de désoxygénation du bouchon vaseux oscillant au droit de l'agglomération bordelaise. Une meilleure gestion des eaux de pluie et l'amélioration de la qualité des effluents permettront de mieux préserver la qualité des eaux et d'être en phase avec les objectifs du SDAGE et du SAGE Estuaire,

■ "zéro odeur", avec des rejets désormais confinés dans les bâtiments et l'air traités via un processus de désodorisation,

■ une bonne intégration dans un tissu urbain en pleine mutation, situé dans le périmètre classé au patrimoine Unesco. L'accent a également été mis sur le traitement paysager du site : environ 800 arbres, buissons et autres fleurs plantés...

### Une aide de l'Agence de 20 M€.

Avec une aide de 20 M€, cet ouvrage constitue la dernière

opération d'importance du 9<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau. A l'aube du 10<sup>e</sup> programme de l'Agence (2013-2018), cette installation consacre les efforts importants consentis par les collectivités et l'Agence pour le respect de cette directive. Lors de ces six dernières années, au niveau du bassin Adour-Garonne, 750 M€ de travaux ont été accompagnés par l'Agence par un montant cumulé d'aide de 254 M€. ○

## TROIS QUESTIONS À Jean-Pierre Turon



**Jean-Pierre Turon est maire de Bassens, vice-président de la CUB\***

■ **Comment s'intègre Louis Fargue dans le système d'assainissement de la CUB ?**

**Jean-Pierre Turon :** nous avons refait et agrandi la station existante. Louis Fargue nouvelle formule redevient la première station de la CUB en passant sa capacité de 300 000 à 440 000

EH. Sa mise en service est l'occasion pour la CUB de remodeler son système d'assainissement. Ainsi, le bassin de collecte de la zone de développement nord viendra s'ajouter à celui de Bordeaux sur la nouvelle station. Les eaux usées des communes de Pessac et Mérignac seront traitées sur Clos de Hilde, permettant à Louis Fargues d'accepter une partie des eaux usées du secteur de Braza, en rive droite de la Garonne, et d'économiser la construction d'une station d'épuration supplémentaire.

■ **A quelles contraintes la mise en service de Louis Fargue a-t-elle permis de répondre ?**

**J-P. T. :** ce projet devait s'intégrer dans le site urbain de la ville de Bordeaux, classé par l'UNESCO. L'ensemble de la station a fait l'objet d'une intégration architecturale et paysagère qui doit lui permettre de s'inscrire dans l'évolution du secteur des bassins à Flots. Une attention particulière a été portée à l'élimination des bruits et des odeurs, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du rejet en Garonne, même en temps de pluie, hors orages violents.

■ **Quelles sont les spécificités de cette nouvelle station d'épuration ?**

**J-P. T. :** elle permettra, avec l'important bassin tampon, une gestion dynamique des eaux de pluie : en stockant un maximum d'eaux pluviales en amont du traitement proprement dit, on limitera les rejets directs en Garonne. Sur le plan du développement durable, la station permettra de récupérer de la chaleur (notamment pour chauffer le futur quartier voisin), de désinfecter et de réutiliser une part des eaux traitées pour l'arrosage d'espaces verts et le lavage des véhicules de la propreté de Bordeaux.

A noter aussi un espace pédagogique hi-tech. A l'aide d'un film 3D, de panneaux interactifs et d'animateurs, il permet de comprendre le fonctionnement de la station et de sensibiliser tous les publics, aux économies d'eau à usage domestique, industriel ou agricole.

\*en charge de la préservation et de la gestion de la ressource en eau

## 40 ans d'action pour l'Hers

Le Syndicat mixte du bassin versant de l'Hers vient de célébrer son 40<sup>e</sup> anniversaire. Créé suite aux inondations de 1971 et 1972, sa vocation est de gérer l'Hers-Mort (affluent de la Garonne) et de ses principaux affluents (entretien des ruisseaux, gestion des inondations, restauration des milieux naturels, sécheresse, ...). 36 communes adhéraient en 1972. Elles sont 112. Il a été désigné comme structure porteuse pour élaborer un SAGE à l'horizon 2015.

## De nouveaux parcs naturels pour 2020

Les 48 parcs régionaux de France occupent environ 15 % du territoire. Delphine Batho, ministre du Développement durable, a proposé que 20 % du territoire national soit classé Parc naturel régional d'ici 2020, ce qui implique d'ouvrir 15 parcs supplémentaires. Une douzaine de projets (dont celui de l'Aubrac) sont avancés. Le label "Parc naturel régional" restera un label délivré au niveau national, par décret de l'État.

## Classement de l'estuaire de la Charente

La Commission charentaise-maritime des sites a donné son avis favorable sur la demande de classement, par le ministère du Développement durable, de l'estuaire de la Charente. Le ministère doit reprendre le dossier pour le présenter à la commission supérieure des sites. Si elle donne un avis favorable, le Conseil d'État rédigera et signera le décret de classement.

## Une agriculture plus "bio"

Stéphane Le Foll a précisé qu'il souhaite offrir à l'agriculture une perspective de développement du bio en 2013 avec l'objectif du doublement des surfaces pour 2017. Il fait de ce Plan bio un axe stratégique de son mandat, malgré le retard par rapport au Grenelle (20 % d'agriculture bio en France pour 2020).

# Nègrepelisse : un traitement innovant des matières de vidanges

Comme tout dispositif de traitement des eaux usées, les installations d'assainissement non collectif (ANC) génèrent des sous-produits, les matières de vidange. Comment les traiter en l'absence d'installation adaptée ? Le site de Nègrepelisse (82) propose un système complet et innovant.

JOCELYNE DI MARE ET MATTHIEU MAGDELAINE - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**A**fin de maintenir les performances épuratoires de l'ANC, il est nécessaire de faire évacuer périodiquement les matières de vidange par des entreprises spécialisées qui les transportent en général vers des stations d'épuration d'eaux usées domestiques aménagées pour les accueillir.

## Tarn-et-Garonne : la problématique des territoires ruraux

Certaines zones rurales ne bénéficient pas de station d'épuration domestique de taille suffisante à proximité. C'est le cas du secteur nord-est du département de Tarn-et-Garonne. Conformément au plan départemental d'élimination des matières de vidange, le syndicat départemental des déchets, en coopération avec la communauté de communes Terrasses et vallées de l'Aveyron, a réalisé un site propre au traitement des matières de vidange à proximité immédiate de la station d'épuration de Nègrepelisse.

## Un projet combinant plusieurs techniques

Ce projet innovant combine plusieurs techniques extensives pour déshydrater les matières de vidange. Dépotées et mélangées, les matières de vidange seront acheminées sur des lits de séchage plantés de roseaux afin d'être

déshydratées et minéralisées par voie biologique. En hiver, les effluents (jus de déshydratation) issus de ces lits seront acheminés vers la lagune de la station d'épuration communale. En été, ils seront envoyés sur un étage de filtres plantés de roseaux (filtration et dégradation aérobie). Ces effluents irrigueront ensuite une forêt de peupliers et d'eucalyptus de 3,5 hectares. L'arrosage sera fait par ajutage, via un réseau de canalisations enterrées sous pression, dotées d'orifice au niveau du plant ou par micro-aspersion. Grâce à l'irrigation, ce site garantira un rejet zéro au milieu récepteur pendant quatre mois de l'année où le milieu est le plus sensible. La biomasse produite sera valorisée en énergie alimentant la chaufferie communale en bois.

## Un suivi scientifique sur mesure

Le syndicat départemental des déchets, maître d'ouvrage, l'Agence, le conseil général de Tarn-et-Garonne et les partenaires scientifiques ont signé une convention début 2012. Objectif : assurer un suivi expérimental sur deux ans, afin de :

- caractériser les matières de vidanges et les boues déshydratées et optimiser les règles de dimensionnement et de gestion sur un site en taille réelle (volet assuré par l'IRSTEA Lyon et le



Vue du chantier

SATESE de Tarn-et-Garonne),  
 ■ mettre au point, évaluer et ajuster les techniques d'irrigation localisée avec des effluents chargés (volet assuré par l'IRTSEA d'Aix en Provence),  
 ■ évaluer le traitement des percolats issus de ce traitement sur parcelles boisées en vue d'une valorisation biomasse (volet assuré par le maître d'ouvrage qui fait notamment appel à un centre technique spécialisé dans les plantations forestières, le FCBA<sup>(1)</sup>),  
 ■ mesurer l'impact environnemental du traitement sur le sol et les eaux superficielles et souterraines (volet assuré par le maître d'ouvrage).

Les résultats de ce suivi seront utiles pour voir s'il est envisageable de développer des filières de ce type sur le bassin Adour-Garonne, voire sur le territoire français. ○

1 - Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement.

# Agir ensemble pour améliorer la qualité des eaux des Pyrénées

L'Agence a signé deux accords-cadres (2012-2016) pour protéger la ressource en eau des Pyrénées. L'un avec le Parc national des Pyrénées, l'autre avec le Club alpin français, le Parc national des Pyrénées et la Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin.

VÉRONIQUE MABRUT - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Ces deux accords prévoient de réaliser des actions conjointes pour l'assainissement et la sécurisation en eau potable des refuges, la gestion environnementale de l'espace rivière et des milieux aquatiques remarquables, la connaissance et le suivi de la qualité des lacs et cours d'eau, ainsi que des actions de communication auprès des usagers de la montagne.

## Territorialisation des actions en montagne

Le SDAGE a préconisé le développement d'une politique territoriale adaptée aux enjeux "montagnes". Ces accords concrétisent cette volonté. Dans ce contexte, l'Agence renforce avec son 10<sup>e</sup> programme les relations avec ses partenaires. Conventions cadres, contrats de rivières, contrats territoriaux, SAGE sont autant d'outils à leur disposition pour organiser et planifier des actions concertées visant au maintien ou à la reconquête du bon état des milieux aquatiques.

## Un partenariat élargi

Les signataires s'engagent à favoriser les échanges d'informations technique et scientifique

sur l'eau et les milieux aquatiques et à permettre à leurs personnels de s'approprier ces accords. Dès cet automne, seront mis en place des groupes de travail thématiques pour suivre les actions engagées et établir le programme des années futures. Les services de l'État et les acteurs de montagne seront associés. En tant que de besoin et à leur demande, d'autres partenaires financiers (département, région) pourront être invités.

## Déjà du concret...

Réduire l'usage des produits phytosanitaires dans 25 des 86 communes du parc, suivre l'étude sur la caractérisation des lacs de montagne dans un contexte de changement climatique, poursuivre l'inventaire des zones humides et des tourbières, mobilise depuis 2012 les équipes techniques du Parc et l'Agence. Sur les refuges, les partenaires ont identifié près de 2,5 M€ de travaux sur la période couverte par l'accord. Les mises en conformité ont démarré, en particulier sur les refuges de la brèche de Rolland et du Campana de Cloutou. ○



Marc Abadie, directeur général de l'Agence et André Berdou, président du Parc

© AEAG

## Des signataires impliqués

**Le Parc national des Pyrénées** regroupe 86 communes de montagne (40 000 habitants - 240 000 ha - 5 refuges). C'est le plus fréquenté des parcs nationaux français (1,5 million de visiteurs par an). Sa charte identifie l'eau, les habitats et les espèces associées comme des enjeux de premier ordre.

**Le club alpin français** créé en 1874 et reconnu d'utilité publique en 1882, compte 83 000 adhérents (220 clubs - 137 hébergements en montagne dont 18 sur Adour-Garonne). Il a engagé un programme important pour l'alimentation en eau potable et les rejets d'eaux usées afin de rechercher et de mettre en œuvre des solutions simples, efficaces et respectueuses de l'environnement montagnard.

**La Commission syndicale de la Vallée de Saint-Savin**, établissement public créé en 1840, gère pour le compte des communes d'Adast, Cauterets, Lau-Bagnas, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Savin, Soulom et Uz leur patrimoine indivis (estives de montagne, refuges ou immeubles). Elle déploie chaque année ses efforts sur l'entretien, le réaménagement et la mise en conformité des bâtiments.



# Coopération décentralisée : un bilan positif

En France, collectivités territoriales et agences de l'eau s'impliquent de plus en plus pour aider les pays en voie de développement à accéder à l'eau potable et à l'assainissement<sup>(1)</sup>. Des actions qui commencent à porter leurs fruits.

ALAIN DUTEMPS - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

**G**âce à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, les agences de l'eau peuvent consacrer 1 % de leurs ressources pour accompagner les collectivités et ONG dans leurs actions de solidarité internationale.

## L'accès à l'eau, défi majeur du 21<sup>e</sup> siècle

L'accroissement de la population et de la demande en eau (elle a été multipliée par 6 au cours du 20<sup>e</sup> siècle) font de l'accès à l'eau un des défis majeurs de l'humanité :

- 7 milliards d'êtres humains en 2011, 9 milliards en 2050, dont 75% en Asie et en Afrique,
- 1/3 de la population mondiale confronté à des pénuries d'eau,
- 800 millions de personnes sans accès à l'eau potable et 2,5 milliards à l'assainissement,
- 80 % des maladies dues à l'eau insalubre dans les pays en voie de développement,
- 15 000 décès/jour dans le monde suite aux maladies hydriques.

## Une mobilisation financière croissante

Les résultats d'une étude<sup>(2)</sup> réalisée en 2012 à partir des données collectées auprès des principaux bailleurs montre que

26 M€ ont été engagés en 2011 dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, sous forme de dons, par les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les régies des eaux et les agences de l'eau.

Cette solidarité représente une contribution moyenne en France métropolitaine d'environ 0,40 €/an/habitant.

## Des résultats encourageants, mais insuffisants

Depuis 1990, 2 milliards de personnes ont obtenu un accès amélioré à l'eau potable et 1,8 milliard à des ouvrages d'assainissement. Pourtant, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000, qui prévoient de réduire d'ici 2015 la part de la population mondiale qui n'a pas un accès durable à l'eau et à l'assainissement ne seront pas atteints du fait de la croissance démographique, de l'exode rural qui conduit à une urbanisation rapide et des premiers effets du changement climatique. En Afrique subsaharienne notamment, l'objectif est loin d'être atteint, particulièrement en milieu rural.



L'eau, corvée journalière pour des milliers de femmes

## Des agences de l'eau de plus en plus solidaires...

Entre 2007 et 2011, la contribution des six agences de l'eau françaises est passée de 5,6 M€ à 13,8 M€. Lors du 6<sup>e</sup> Forum mondial de l'Eau à Marseille en mars 2012, les présidents des comités de bassin métropolitains ont pris l'engagement de porter la contribution des

bassins au plafond de 1 %, au plus tard en 2015. Plus de 19 M€ seront alors consacrés à la solidarité avec les pays du Sud. A noter que l'agence Adour-Garonne a atteint ce plafond dès 2012.

En 2011, les agences de l'eau, avec 52 % du financement des opérations de solidarité, apparaissent comme les plus importants contri-

buteurs de la coopération décentralisée. Les villes et agglomérations participent pour leur part à hauteur de 22 %, les syndicats de 15 %, les conseils généraux de 6 % et les conseils régionaux de 5 %.

### Un engagement croissant

La diversité des collectivités qui s'engagent montre que la solidarité internationale dans le domaine de l'eau dépasse les clivages politiques.

La loi Thiollière autorise les collectivités territoriales à coopérer avec leurs homologues du Sud à partir de leur budget général : en 2011, elles ont consacré 5,2 M€ à des projets de solidarité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

La loi Oudin-Santini permet de compléter cet effort en mobilisant 21,2 M€ en 2011. Une application totale de cette loi permettrait toutefois de consacrer chaque année 65 M€ au financement de travaux pour l'eau potable et l'assainissement. A noter que les agences sont plus fortement mobilisées :

■ 7,4 M€ pour les collectivités sur un potentiel de 46 M€, soit 16 %,

■ 13,8 M€ pour les agences de l'eau sur un potentiel de 19 M€, soit 73 %.

1 - données nationales extraites du PS-Eau

2 - étude réalisée par PS-Eau



1 milliard de personnes vit en bidonvilles

© Anil Gulati, Courtesy of PhotoShare



Aller chercher l'eau là où elle se trouve...

© RCH - Fotolia.com



...avant de l'avoir livrée au village

© Avant de l'avoir livrée au village

### Adour-Garonne : la coopération décentralisée en quelques chiffres

Au cours de son 9<sup>e</sup> programme d'intervention (2007-2012), l'Agence aura soutenu 174 projets, répartis dans 22 pays, pour une aide globale apportée d'environ 9,7 M€.

En 2012, l'Afrique subsaharienne francophone, Madagascar et Haïti représentent la principale zone d'intervention (45 % des aides) suivie des pays du pourtour méditerranéen (39 %). Au total, une cinquantaine de projets auront été financés pour un montant d'aide de 2,8 M€.

### 2013, "Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau"

L'ONU a déclaré 2013 "Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau".

La journée mondiale de l'eau, célébrée depuis 1992 chaque 22 mars, sera consacrée au même thème et orchestrée, compte tenu de la transversalité de ce thème, par l'UNESCO.

L'Agence envisage des débats autour du 22 mars 2013, centrés sur des productions documentaires (ou des films) mettant en avant des actions de coopération internationale dans le domaine de l'eau, sous l'angle "l'eau, source de paix... ou de tensions". L'occasion de présenter des opérations récentes de coopération internationale pour l'eau réussies ou en cours, des problèmes de gestion transfrontalière, les solutions pour y remédier, ainsi que les questions concernant l'éducation relative à l'eau, indispensable pour pérenniser les actions réalisées.

### Biodiversité : les pays développés s'engagent

A l'issue de la conférence d'Hyderabad, en Inde du sud, fin octobre, les 180 pays développés se sont engagés à doubler d'ici 2025 l'aide aux États du Sud pour leurs actions en faveur de la biodiversité, sans préciser de montant financier. En contrepartie, les États du Sud se sont engagés à adopter des mécanismes de vérification et de traçabilité des sommes reçues. Lors de la conférence précédente, en 2010, ils avaient fixé un certain nombre d'objectifs à l'horizon 2020 : porter les aires protégées à 17 % de la surface terrestre (13,5 % actuellement) et 10 % de la superficie des océans (moins de 2 % aujourd'hui). Selon WWF, 153 milliards d'euros seraient nécessaires chaque année alors que les aides accordées à la biodiversité ne sont que de 7,6 milliards d'euros.

# vient de paraître

## ● Eaux souterraines

L'Agence et le BRGM ont réalisé une exposition sur "Les eaux souterraines" accompagnée du livret reprenant les huit panneaux. Ils ont souhaité "lever les mystères d'une ressource invisible", permettre l'appropriation par le plus grand nombre d'un sujet trop méconnu, d'en gommer les ambiguïtés et de délivrer les fondamentaux d'une connaissance rafraîchie et pédagogiquement revisitée.

Commander l'exposition en ligne ou télécharger la plaquette :

[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

## ● Les 100 mois de l'eau

Jean-Louis Chaussade et Maryvonne Pellay

L'eau est partout. Indispensable et à la source de toute vie, elle accompagne le développement des civilisations. 97 % sur Terre sont salés, impropres à une consommation immédiate. Avec bientôt neuf milliards d'habitants, les modifications climatiques, les pollutions de la ressource et les conflits autour de l'approvisionnement, la gestion de l'eau, enjeu vital, devient un défi politique, technologique et économique. Cet ouvrage éclaire toutes les facettes de l'eau et révèle toute la complexité de ses cycles et de son accessibilité.

Collection "Que sais-je ?" - Date de parution : 29/08/2012 - 128 pages - 9,20 €

## ● Eau et société - Enjeux et valeurs - Les ambivalences du droit face à la complexité de l'environnement

Nadia Belaïdi

L'auteur fait une analyse critique du modèle de développement actuellement prôné. L'eau permet d'appréhender l'environnement dans sa globalité et les rapports hommes-nature, la connexion entre la complexité du milieu physique et celle de la société, tant d'un point de vue social, économique et culturel. Le droit est envisagé, tant dans sa vision classique (liée à la réglementation) que comme levier possible de prise de conscience et de changement de logique. L'eau est un sujet de sciences de la nature, mais aussi de sciences sociales.

Editeur Bruylant (Bruxelles)-Collection Droit et cultures - Date de parution : février 2012 - 253 pages - 65 €

## ● L'adaptation de la France au changement climatique

Ce rapport présente les principes ayant guidé l'élaboration du premier "Plan national d'adaptation au changement climatique", entré en vigueur en juillet 2011. Il décrit les 84 actions qui le composent et les interventions de la table ronde "10 ans de lutte contre le

changement climatique" organisée fin 2011 et retraçant la genèse de l'adaptation en France, telle que l'on vécue les acteurs principaux de la mise en place de cette politique.

Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique - 124 p

## ● Eau et agriculture : quels défis aujourd'hui et demain ?

Les conséquences de l'agriculture moderne sur l'eau constituent un des défis majeurs à relever pour atteindre le bon état des eaux. D'autant que la France vise l'atteinte du bon état écologique en 2015 pour 2/3 de ses rivières, et en 2027 pour l'ensemble de ses cours d'eau, nappes, etc. Après avoir établi un état des lieux analysant l'enjeu que constitue l'agriculture pour la gestion de l'eau, ce numéro spécial de la revue "Pour" s'intéresse aux solutions techniques, institutionnelles, scientifiques, politiques permettant de répondre à cet enjeu.

Revue POUR n° 213/2012 - 221 pages - 20 €



**Adour-Garonne**  
90, rue du Férétr  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 28



### **Bordeaux 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86**

4, rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

### **Brive 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87**

94, rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

### **Pau 40 • 64 • 65**

7, passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

### **Rodez 12 • 30 • 46 • 48**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

### **Toulouse 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82**

46, avenue du Général de Croutte  
31100 Toulouse  
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99